



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 1^{er} MARS 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le premier mars, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Communautaire se sont assemblés à la salle de la Guichetière à Secondigny sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Président,

Didier GAILLARD, Véronique GILBERT, Claude DIEUMEGARD, Christophe MORIN, Nathalie BRESCIA, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Hervé-Loïc BOUCHER, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Jacques DIEUMEGARD, Didier VOY, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU - Vice-présidents

Emmanuel ALLARD, Philippe ALBERT, Françoise BABIN, Françoise BELY, Patrice BERGEON, Philippe CHARON, Annie CHAUVET, Guillaume CLEMENT, Jean-Paul DUFOUR, Nicolas GAMACHE, Jean-Marc GIRET, Ludovic HERAULT, Nicole LAMBERT, Jean-François LHERMITTE, Daniel LONGEARD, Daniel MALVAUD, Dominique MARTIN, Jean-Yann MARTINEAU, Sybille MARY, Jean-Michel MENANT, Bernard MIMÉAU, Jean-Michel MORIN, Thierry PARNAUDEAU, Thierry PASQUIER, Michel PELEGRIN, Jean PILLOT, Anne-Marie POINT, Magaly PROUST, Fridoline REAUD, Jean-Michel RENAULT, Michel ROY, Danièle SOULARD, Catherine THIBAUT, Armelle YOU - Conseillers

Pouvoirs :

Patrick DEVAUD donne procuration à François GILBERT
Béatrice LARGEAU donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT
Laurence VERDON donne procuration à Nicole LAMBERT
Gilles BERTIN donne procuration à Daniel LONGEARD
Jean-Paul GARNIER donne procuration à Françoise BELY
Jean-Claude GUERIN donne procuration à Guillaume CLEMENT
Emmanuelle TORRE donne procuration à Jacques DIEUMEGARD

Absences excusées : Hervé DE TALHOUET-ROY, Serge BOUTET, Mickaël CHARTIER, David FEUFEU, Nicolas GUILLEMINOT, Lucien JOLIVOT, Martine RINSANT, Ingrid VEILLON

Secrétaires de séance : Jean-Paul DUFOUR et Danièle SOULARD

SOMMAIRE

AFFAIRES GENERALES.....	3
2 - RECLASSEMENT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT DES COMPETENCES OPTIONNELLES VERS LES COMPETENCES FACULTATIVES	3
3 - REPRESENTATION SUBSTITUTION DES COMMUNES AU SEIN DU SYNDICAT DES EAUX DU VAL DE THOUET – DESIGNATION DE REPRESENTANTS	4
4 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS – MEDIATION DALO – DESIGNATION DE REPRESENTANTS	5
5 - CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES EN DEUX-SEVRES – DESIGNATION DE REPRESENTANTS	5
FINANCES	5
6 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018.....	5
7 - REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION SUITE AU TRANSFERT DE PLUSIEURS COMPETENCES AU 1 ^{ER} JANVIER 2018	11
8 - CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ACOMPTE SUR SUBVENTION 2018	14
SCOLAIRE.....	14
9 - ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE L'EDUCATION DES VILLES – ADHESION 2018.....	14
10 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES – VERSEMENT DU 1ER ACOMPTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018	15
RESEAUX.....	16
11 - RESEAU ELECTRIQUE SUR LA COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-THOUET – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE.....	16
ASSAINISSEMENT	16
12 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ATTRIBUTION DE DEGREVEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE 2017	16
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	17
13 - MAISON DE LA PARTHENAISE – APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL	17
14 - MAISON DE LA PARTHENAISE – MISE EN PLACE D'UN JURY DE CONCOURS.....	26
15 - SOCIETE ADC – PROJET FOST – AVENANT N° 3.....	27

16 - CLUB DES ENTREPRENEURS DE GATINE – ADHÉSION 2018	28
ACTION SOCIALE.....	28
17 - AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES GENS DU VOYAGE	28
CULTURE & PATRIMOINE.....	29
18 - PROJET « VIBRATIONS » – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL	29
19 - ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANCAISES – ADHESION 2018	29
COMMUNICATION.....	30
20 - RADIO GATINE – ACOMPTE SUR SUBVENTION 2018.....	30
QUESTIONS DIVERSES	30

M. le Président : Bonsoir à toutes et à tous, nous allons commencer ce Conseil communautaire du 1^{er} mars 2018. Je vais tout d'abord laisser la parole à M. DUFOUR, maire de Secondigny, qui nous accueille ce soir.

M. DUFOUR : Bonsoir à toutes et tous. Avec ma collègue Danièle SOULARD, nous sommes heureux de vous accueillir chez nous, ou plutôt chez vous, puisque la salle de la Guichetière est communautaire. Il y a eu des décalages dans les réunions, nous aurions dû vous recevoir le 25 janvier, mais en ce moment tout est chamboulé. Par contre, nous allons bien vous offrir le verre de l'amitié en fin de réunion, comme habituellement.

M. le Président : Je vous remercie.

M. le Président nomme les secrétaires de séance et énumère les absences et procurations.

AFFAIRES GENARLES

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

M. LE PRESIDENT donne lecture au Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises le mois précédent dans le cadre de ses délégations, et demande si celles-ci suscitent des questions.

18h42 : Arrivées de Mme BRESCIA et MM CLEMENT et GUERINEAU

2 - RECLASSEMENT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT DES COMPETENCES OPTIONNELLES VERS LES COMPETENCES FACULTATIVES

M. le Président : Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5214-16 et L.5211-17 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, de finances pour 2018,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2013 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2014, de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, issue de la fusion des Communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen, et du rattachement des communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne-Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine (issues de la Communauté de communes Espace Gâtine), Gourgé (issue de la Communauté de communes du Val du Thouet), Amailloux, Lageon, Saint-Germain de Longue Chaume et Viennay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la délibération n°CCPG248-2017 du 28 septembre 2017 approuvant la prise de compétence Assainissement et portant définition de cette dernière,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que la loi de finances a réduit de 9 à 8 le nombre de compétences devant être exercées par les ECPI FPU pour pouvoir bénéficier de la DGF bonifiée ;

Considérant qu'à ce jour, l'application de la compétence assainissement comporte l'assainissement collectif, non collectif et l'eau pluviale si cette dernière est classée au titre des compétences optionnelles ;

Considérant que l'interprétation des modalités d'exercice de la compétence « eau pluviale » manque, à ce jour, de clarté et que les projets de loi en cours d'étude tendent à reporter la compétence assainissement comme obligatoire à l'horizon 2026 (initialement prévue en 2020) ;

Considérant, dans ce contexte, la difficulté pour fixer des attributions de compensation et la difficulté pour déterminer ce qui reste à la charge des communes et ce qui relève de l'intercommunalité ;

Il convient de prendre le temps de procéder à un état des lieux plus complet des réseaux d'eaux pluviales sur le territoire et de rester vigilant aux évolutions législatives sur la question.

Il est donc opportun de reclasser la compétence assainissement au sein des compétences facultatives et ainsi d'en exclure l'eau pluviale.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le reclassement de la compétence Assainissement des compétences optionnelles vers les compétences facultatives,
- de dire que la compétence assainissement ainsi reclassée comporte uniquement l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif en excluant l'eau pluviale, et ce sans remettre en cause les modalités d'exercice de la compétence assainissement collectif et assainissement non collectif précédemment définies par délibération,
- d'approuver la modification statutaire en résultant au titre des compétences optionnelles et facultatives de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,
- de saisir, selon les modalités prévues par l'article L. 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes afin qu'ils se prononcent dans les trois mois par délibérations concordantes sur ce transfert,
- de déclarer que la compétence ainsi définie sera effective, après délibération des communes membres soit au plus tôt au 1^{er} avril 2018 ou au plus tard au 1^{er} juin 2018,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

3 - REPRESENTATION SUBSTITUTION DES COMMUNES AU SEIN DU SYNDICAT DES EAUX DU VAL DE THOUET – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

M. le Président : Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017, approuvant la prise de la compétence « Eau » par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine effective à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant la représentation substitution des communes déjà membres du Syndicat des eaux du Val du Thouet par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, soit les communes de Amailloux, Aubigny, Gourgé, Lageon, Lhoumois, Pressigny et Viennay ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la désignation des membres énumérés ci-dessous pour représenter Parthenay-Gâtine au sein du Comité Syndical du SEVT :
 - Pour la commune d'Amailloux : Franck BROTTIER et Eric GUILLON,
 - Pour la commune d'Aubigny : Sébastien GIRARD et Pierre DABIN,
 - Pour la commune de Gourgé : Xavier AUBRUN et Jean-Christophe REAU,
 - Pour la commune de Lageon : Michel DABIN et Michel MOUSSET,
 - Pour la commune de Lhoumois : Jacques MOURET et Corinne CANNIAUX,
 - Pour la commune de Pressigny : Daniel SOURISSEAU et Jacques MILLERIOUX,
 - Pour la commune de Viennay : Christian HOUSSIER et Jean-Pierre THEBAULT.

* Adopté à l'unanimité

4 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS – MEDIATION DALO – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

M. le Président : Vu la loi n°2017-86 relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 modifiant la composition de la commission de médiation DALO en intégrant les représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;

Vu le décret 2014-166 du 11 février 2014 précisant que le mandat des membres est fixé pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois, portant ainsi à 9 ans la durée maximum de participation ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant représentant Parthenay-Gâtine au sein de la commission de médiation DALO de la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

5 - CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES EN DEUX-SEVRES – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

M. le Président : Vu la décision conjointe du Département des Deux-Sèvres, de l'Agence Régionale de santé et de l'ensemble des acteurs concernés en date du 20 octobre 2015, actant la mise en place de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en Deux-Sèvres (CFPPA), chargée de co-construire un plan d'actions répondant aux besoins du départemental ;

Considérant que cette instance doit être composée de membres de droit, titulaires et suppléants ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter Parthenay-Gâtine au sein de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en Deux-Sèvres,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Hervé-Loïc BOUCHER est désigné en tant que représentant titulaire et Martine RINSANT en tant que représentante suppléante.

* Adopté à l'unanimité

FINANCES

6 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

M. C. MORIN : Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2018.

M. C. MORIN : Une année passe très vite, nous sommes donc arrivés au Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2018. J'ai effectué une sélection de certaines diapositives dans l'ensemble du document. Même si ce n'est pas vraiment mon habitude, je vais être assez concis pour vous laisser le temps d'intervenir par la suite.

Diapositive n°4 – « Bref aperçu de l'environnement macroéconomique et institutionnel » : Je reviendrai juste sur trois points au niveau local : la transformation au 1^{er} janvier 2017, du Syndicat mixte du Pays de Gâtine en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural portant le projet de Parc Naturel Régional, les diverses réflexions engagées par les communes membres de Parthenay-Gâtine dans le cadre du projet de communes nouvelles et puis les compétences qui ont été prises au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de communes, à savoir les compétences GEMAPI, planification des documents d'urbanisme, eau et assainissement dans son entier, même si nous l'avons reclassée en partie par la délibération que nous venons d'acter.

Diapositive n°15 – « Les principales mesures relatives aux collectivités locales : les dotations » : A première vue, il n'y aurait pas de nouvelle baisse de DGF pour les communes, la baisse sera plutôt effective pour les Régions.

Diapositive n°16 – « Les principales mesures relatives aux collectivités locales : la péréquation » : Il y a quelque temps maintenant que nous parlons de faire évoluer ce processus, il y aura donc peut-être quelques changements à ce niveau.

Diapositive n°17 – « Les principales mesures relatives aux collectivités locales : la fiscalité » : L'Etat a promis de compenser à l'euro près la baisse qui serait accordée, en tenant compte de la dynamique des bases mais pas des éventuelles augmentations de taux d'imposition qui seraient proposées par les collectivités. Concernant les valeurs locatives, le coefficient de revalorisation s'élevait à 0,4 % en 2017 et il s'élèverait à 1,2 % en 2018.

Diapositive n°19 – « Parmi les autres mesures... » : Le fonds de soutien est maintenu pour les activités périscolaires en faveur des collectivités conservant les 4,5 jours d'école par semaine, mais nous ne savons pas encore pour combien d'années.

Diapositive n°21 – « Les recettes réelles de fonctionnement » : En 2017, nous avons perçu 352 000 € de recettes supplémentaires par rapport à l'année 2016, provenant essentiellement des cessions d'immeubles faisant suite aux transferts de compétences à Azay-sur-Thouet, pour la boulangerie et à Vasles, pour l'espace Agora, la fromagerie et la ferme du Boulay, pour un profit exceptionnel à hauteur de 380 000 €.

En 2017, nous avons également perçu un peu moins de produits des services par rapport à l'année 2016, notamment sur les entrées des piscines et les redevances spéciales des ordures ménagères. Concernant les recettes provenant des impôts et taxes, les répartitions restent quasiment identiques à l'année passée puisque les impôts et taxes, représentaient 63 % en 2016 et qu'ils ont représenté 64 % en 2017. Les répartitions sont également quasiment les mêmes pour les dotations ou les produits des services.

Diapositive n°27 – « Les recettes de fonctionnement – produit fiscal » : En 2017, le produit fiscal a augmenté de 76 000 € avec une répartition quasiment semblable à l'année dernière. Les seules modifications concernent la CFE et la TASCOM, avec une augmentation de 1 % chacune.

Diapositive n°31 – « Les recettes de fonctionnement » : Le FPIC a légèrement augmenté entre 2016 et 2017. Par contre, entre 2013 et 2017, l'évolution de l'ensemble DGF + FPIC est négative à hauteur de 673 479 €, correspondant à notre contribution au redressement des finances publiques. Nous exerçons donc plus de compétences avec nettement moins d'argent que les Communautés de communes prises les unes sans les autres, ce qui n'est pas négligeable.

Diapositive n°32 – « Les dépenses réelles de fonctionnement » : Nous pouvons voir que le pourcentage de répartition n'évolue pas beaucoup. Les charges financières diminuent quelque peu puisque plus nous avançons dans le temps, plus nous remboursons le capital emprunté et moins nous remboursons de frais financiers.

Diapositive n°33 – « Les dépenses de fonctionnement – les frais de personnel » : Nous enregistrons une baisse d'effectifs à hauteur de 22 agents, qui étaient employés sous contrat de droit privé. Cela est également lié aux remplacements dans les écoles. Nous ne recrutons pas systématiquement, ce sont souvent d'autres agents qui viennent remplacer les absents. Cela nous a permis de mieux travailler et de faire des économies sur cette ligne. Il y a également moins de mises à disposition.

Diapositive n°37 – « Ce qu'il faut retenir de la section de fonctionnement en 2017 » : Les services réalisent un gros travail pour maintenir et même contracter les dépenses de fonctionnement, nous pouvons les féliciter pour cela.

Diapositive n°38 – « Les recettes d'investissement » : Les dépenses d'emprunt à hauteur de 725 151 € correspondent au remboursement de l'emprunt de 400 000 €, réalisé en 2016, ajouté à l'emprunt de 300 000 € que nous avons contracté en 2017. Les 25 151 € correspondent au crédit-bail qui nous lie à BTS Industrie.

Concernant la dépense de 270 000 € pour les cessions, cette somme représente le montant des prêts qu'ont remboursé les communes sur les prêts que possède la Communauté de communes. En effet, les anciennes Communautés de communes avaient contracté des emprunts et à la suite des restitutions de compétences, certaines communes devaient reprendre des parts de prêts mais comme les prêts étaient globaux, nous avons élaboré des conventions pour en définir la répartition.

Diapositive n°40 – « Les dépenses d'investissement » : La somme versée au groupe LISI Aerospace pour un montant de 207 500 € correspond au solde de l'autorisation de programme.

M. DUFOUR : Qu'est-ce que l'entreprise Fourrage de Vienne ?

M. C. MORIN : C'est une entreprise basée à Doux qui collecte et revend tout ce qui touche à la paille, au fourrage et diverses fournitures agricoles.

Diapositive n°41 – « Les dépenses d'investissement – Les études et achats réalisés en 2017 » : L'ensemble des études et achats réalisés en 2017 sur le budget principal, représente une somme totale de 357 000 €.

Diapositive n°42 – « Les dépenses d'investissement – Les travaux réalisés en 2017 » : Une grande partie des travaux réalisés, pour un montant d'1 173 401 €, correspond aux autorisations de programme, certaines sont maintenant terminées. Les travaux au complexe Léo Lagrange se sont élevés à 135 000 € pour cette année, les travaux dans les écoles de La Mara et Jules Ferry ont coûté 527 269 € ainsi qu'une enveloppe d'autres travaux à hauteur de 135 000 €, soit un total de travaux dans les écoles à hauteur de 663 000 €. Il y a eu également des travaux au multi-accueil Les Lucioles, à hauteur de quasiment 213 000 €, des travaux dans les déchèteries à hauteur de 29 000 € et également des travaux sur divers bâtiments à hauteur de 133 000 €.

Diapositive n°43 – « Les dépenses d'investissement – Zoom sur les interventions économiques » : Il est fait état des aides accordées et non pas payées. Le total s'élève à 225 000 €.

Diapositive n°44 – « Les principales réalisations 2017 – Réhabilitation de la crèche Les Lucioles » : L'année 2017 annonce la fin du programme lancé pour la réhabilitation des Lucioles.

Diapositive n°45 – « Les principales réalisations 2017 – Salle Bellefontaine (gymnase Léo Lagrange) » : A la salle Bellefontaine, dans le complexe Léo Lagrange, les travaux prévus dans l'autorisation de programme sont maintenant terminés.

Diapositive n°46 – « Les principales réalisations 2017 – Extension de la CVQ » : Le programme d'extension de la CVQ devrait se terminer au cours du 1^{er} semestre 2018.

Diapositive n°48 – « Les principales réalisations 2017 – Programme de travaux dans les écoles » : Cela correspond aux travaux réalisés dans les écoles de La Mara et Jules Ferry, prévus dans le cadre de l'autorisation de programme concernant les écoles.

Diapositive n°50 – « L'endettement » : La capacité de désendettement s'élève à 5,33 ans contre 5,18 l'année dernière. Le ratio est donc tout à fait bon puisque nous nous situons toujours dans la zone verte claire.

Diapositive n°52 – « Analyse du résultat d'exécution » : Le résultat de clôture de l'année 2017 est quasiment identique à notre résultat de l'année 2016. Nous avons bien réussi à préserver l'excédent de l'année dernière, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Diapositive n°56 – « La stabilisation des recettes fiscales » : En 2018, nous prévoyons de percevoir près de 93 000 € supplémentaires de produits attendus, par rapport à l'année 2017. Concernant la TASCOM, nous n'avons pas vraiment de réelle vue sur la suite.

Diapositive n°61 – « Evolution des principaux versements de l'Etat » : Concernant les dotations, nous prévoyons une stabilisation puisque la contribution au redressement des comptes publics disparaît au 1^{er} janvier 2018, mais nous n'avons cependant pas vraiment de vision sur l'évolution.

Diapositive n°63 – « Vers une contraction inévitable des dépenses de fonctionnement : évolution des effectifs » : Nous nous réinterrogeons à chaque départ d'agent sur l'organisation des services à assurer pour compenser le départ, sans coût supplémentaire, quand cela est possible.

Diapositive n°67 – « Vers une contraction inévitable des dépenses de fonctionnement : MAGI 360 » : Les fiches MAGI 360 nous permettent de nous interroger efficacement sur le remplacement ou non, de l'agent en arrêt maladie, avec un calcul précis des incidences financières engendrées.

Diapositive n°71 – « Les étapes d'un pacte financier et fiscal » : La mise en place d'un pacte financier et fiscal a été évoquée en commission finances ainsi que lors d'une réunion des maires fin 2017. Pour rappel, nous partons d'un diagnostic consistant à connaître la situation globale des communes membres de Parthenay-Gâtine et en particulier, les compétences exercées afin de définir une stratégie financière et fiscale à court et moyen terme en étudiant les enjeux financiers et fiscaux, le but étant à terme d'identifier les leviers qui permettraient d'optimiser les ressources des communes et des Communautés de communes entre elles. Ce travail est souvent réalisé sur le coefficient d'intégration fiscale puisque c'est un calcul un peu complexe, permettant d'éventuellement faire évoluer nos dotations, tout en évoquant une refonte des calculs.

Diapositive n°73 – « Les intérêts d'un pacte financier et fiscal » : A l'origine, nous nous sommes basés sur ce qui était prévu au moment où nous envisagions la fusion avec l'Airvaudais-Val du Thouet puisque une étude avait été menée dans ce cadre-là, avec l'idée que si vraiment les budgets explosaient, nous nous réinterrogerions sur le fait de le mettre en place ou pas.

Diapositive n°75 – « Projection 2018 » : Nous venons de voir quelques chiffres en détail, pour le reste, au niveau du fonctionnement nous souhaitons stabiliser nos dépenses. Les recettes d'investissement correspondent essentiellement au FCTVA et aux subventions que nous pourrions obtenir sur les investissements que nous connaissons, et qui sont notifiées. Nous aurions besoin d'un emprunt à hauteur de 835 000 € ou un peu moins en fonction de nos possibilités.

Diapositive n°76 – « Projection dette 2018 » : Selon la projection, en 2018, nous nous situerions toujours dans la bonne tranche de capacité de désendettement. Nous nous apercevons cependant que même avec beaucoup d'efforts, nous avons du mal à maintenir notre CAF brute.

Diapositive n°80 – « Rappel des autorisations de programme et certificats de paiement » : Concernant l'Adap, une actualisation en diminution est prévue pour 2018. Effectivement, au départ, l'autorisation de programme de l'Adap faisait référence à l'ensemble des travaux à réaliser dans l'intégralité des bâtiments. Il se

trouve que lorsque nous réalisons certains travaux, nous en profitons pour réaliser les travaux d'Adap en même temps. Nous avons donc fait le point sur les travaux qui sont déjà réalisés et sur ceux dont nous n'avons plus la charge parce que nous n'avons plus la responsabilité des bâtiments, tout cela représenterait une somme de 293 500 €.

Le coût de la mise aux normes de la déchèterie augmente pour plusieurs raisons. En effet, nous prévoyons en supplément, la construction d'un hangar pour pouvoir ranger des véhicules et le chargeur, la construction d'un mur anti-bruit ainsi que des travaux supplémentaires sur l'extension.

Diapositive n°81 – « Rappel des autorisations de programme et certificats de paiement » : Pour les travaux dans les écoles, notre autorisation de programme s'élève à 2 040 000 € avec une tranche de 500 000 € cette année. Un groupe de travail a été mis en place pour élaborer un schéma de réalisation des travaux, pour utiliser les autorisations de programme.

Diapositive n°87 – « Synthèse » : Si nous regardons plus en détail, parmi nos 2 000 000 € d'investissement, il y a les autorisations de programme, à hauteur d'environ 800 000 €, si nous tenons compte du commencement du PLUi, les dossiers de certaines études réalisées dans le cadre du plan climat air énergie et dans le cadre du campus rural, les subventions économiques, qui ont déjà été actées, les travaux sur la médiathèque de Secondigny et le centre de loisirs d'Amailloux entre autres, les différentes demandes de matériels (informatique, logiciels), nous arrivons déjà à un total de 1 500 000 €. Il nous reste donc 500 000 €. Pour rappel, l'année dernière, nous avions une enveloppe d'environ 300 000 €, que nous devons répartir sur des travaux de bâtiments, des achats de matériels et puis éventuellement une enveloppe pour pouvoir attribuer des aides économiques complémentaires. Nous voyons donc bien que nous sommes dans un cadre contraint, et que notre enveloppe d'investissement d'une valeur de 2 000 000 € n'évolue pas. Il faut rappeler que nous avons opté pour des compétences, entre autres la compétence scolaire, mais également la compétence jeunesse avec la gestion des centres de loisirs, qui ne représentent pas seulement des dépenses d'investissement mais également des dépenses de fonctionnement, avec un gros travail qui est mené pour que ces compétences se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Nous allons donc poursuivre notre maîtrise des dépenses de fonctionnement, même si c'est difficile, nous le voyons bien puisque nous préparons actuellement le budget primitif, et c'est compliqué d'arriver à l'équilibre. Mais nous allons réussir, nous y parvenons tous les ans, donc il n'y a pas de raison que ce ne soit pas le cas cette année, en tout cas nous sommes sur la bonne voie.

M. le Président : Merci beaucoup pour cet exposé fort éclairant, pédagogique et détaillé. J'ouvre le débat.

M. GAMACHE : Merci M. le Président. J'ai quelques mots à dire sur ce qui vient de nous être présenté.

Le Budget Primitif 2018 représente des choix se rapportant notamment à la dynamique de projet de territoire. Y intégrer le déploiement de la stratégie touristique suite à la reprise en régie de la compétence, fait plus que m'interroger. Nous avons certes voté des décisions, mais elles m'apparaissent parfois contradictoires avec notre projet de territoire, notamment concernant la place que nous donnons aux associations, en particulier l'association Tourisme en Gâtine, pour laquelle nous avons envisagé un soutien plus important.

Pour revenir sur l'orientation budgétaire générale, j'ai bien relevé que notre marge de manœuvre était assez faible. Il me semble que cela a bien été retranscrit et ce n'est pas une nouveauté, nous le savions grâce aux prévisions réalisées jusque-là. Il y a évidemment la raison assez récurrente de la baisse des dotations, nous y faisons tous face dans la gestion quotidienne de nos collectivités.

Nous devons donc nous demander précisément comment mettre en œuvre nos projets et comment exercer nos compétences. Nous avons un intérêt évidemment à relever notre capacité d'autofinancement et pour cela le principal levier porte sur le fonctionnement et plus précisément, sur la maîtrise de la masse salariale. Cela rejoint les interrogations que j'avais pu avoir l'année passée concernant notre rapport aux acteurs du territoire et cela renvoie également à la question de l'internalisation. Je ne vais pas revenir dessus puisque nous avons déjà débattu sur ce sujet, l'année dernière. J'avais d'ailleurs demandé à ce moment-là un point Ressources Humaines, en rapport avec l'exercice de nouvelles compétences qui nous a fait passer de 229 ETP en 2014 à 279 aujourd'hui. J'en prends note et les chiffres nous le démontrent. Je m'appuierai notamment sur le fait que les affaires scolaires absorbent largement ce glissement puisque nous passons de 54 ETP en 2014, à 89, aujourd'hui, ce qui équivaut à une croissance de près d'1 000 000 €. Il me semble tout de même qu'en contrepartie, nous percevons des attributions de compensation, qui devraient jouer l'effet balancier.

Je m'interrogerai plus sur le choix que nous faisons concernant les orientations de certains domaines pour lesquels l'exercice de la compétence implique une augmentation de personnel. Je prendrai notamment l'exemple de la culture, et plus précisément tout ce qui concerne l'animation du patrimoine, pour lequel nous passons d'1,83 ETP en 2014 à 4,35 ETP en 2018, ce qui représente environ 75 000 € supplémentaires. Cela m'interroge puisque, sans revenir sur le débat sur l'exercice des compétences, nous savons qu'en 2014, c'était l'association Atemporelle qui exerçait pour beaucoup la compétence que nous exerçons maintenant en régie et je ne suis pas sûr que nous

ayons réalisé des économies. Il y a également le service communication, pour lequel nous passons de 2,67 ETP à 4,91, soit environ 70 000 € supplémentaires. Je m'interroge sur tous ces éléments-là.

Je reviendrai également sur la question du tourisme puisque cela fait partie des orientations que nous nous donnons. Comment allons-nous l'exercer ? Nous savons que nous prenons une personne en régie et que nous allons participer au financement de la personne reprise par le PETR. Nous devons assumer les orientations des choix que nous faisons, en tout cas au niveau de la gestion des Ressources Humaines et je reste persuadé que nous ne sommes pas forcément sur une bonne piste en cherchant à prendre en régie un certain nombre de compétences non obligatoires. Je vous remercie pour votre écoute.

M. C. MORIN : Lorsque vous évoquez le coût des charges salariales concernant la compétence scolaire et notamment la compensation par les attributions de compensation, il faut savoir que lorsque nous avons calculé les transferts de charges, tout ce qui était lié aux activités périscolaires n'a pas été mis à la charge des communes. C'est donc une charge nette pour la Communauté de communes et cela représente un chiffre non négligeable.

M. GAMACHE : J'entends et c'est pour cela que je relativise au regard du global, mais je tenais surtout à souligner que cela peut paraître accessoire en termes de volume. Simplement, au regard de tout ce qui reste, qui n'est pas lié aux différentes réformes et pour lesquelles nous n'avons pas de ressources supplémentaires, cela représente une somme très importante.

Mme BELY : Pour rebondir sur ce que vient de dire M. GAMACHE, moi aussi, j'ai bien noté que nous avons des marges de manœuvre très limitées. Ce que je regrette beaucoup dans la présentation des orientations 2018, qui vient de nous être donnée, c'est que vous nous donnez toute une liste très ambitieuse de défis rentrant dans le cadre du projet de territoire mais les différentes commissions thématiques ne sont que très peu associées à la réflexion budgétaire. Il aurait été judicieux que chaque commission thématique liste les principaux enjeux et actions pour 2018, avec le coût estimé correspondant, pour que nous sachions où nous allons et que nous puissions éventuellement faire des choix justifiés par rapport aux contraintes budgétaires.

Par exemple, nous avons repris la compétence tourisme mais par rapport aux orientations budgétaires aujourd'hui, nous ne savons pas ce qu'elle va nous coûter ni les actions que nous allons mener. Autre exemple, je suis membre de la commission jeunesse, au sein de laquelle nous avons souvent évoqué le campus rural mais finalement, nous ne savons ni ce qui est retenu, ni ce qui est priorisé, ni le coût que cela va représenter en 2018. Je trouve que cela reste très flou et que nous avons bien du mal à nous projeter dans les investissements ou dans le fonctionnement de ce budget 2018.

Par ailleurs, M. MORIN nous a annoncé qu'une réflexion était menée sur les communes nouvelles. J'aimerais savoir où en est cette réflexion et qu'est-ce que le fait d'aller vers des communes nouvelles peut nous apporter ?

M. le Président : Pour répondre à votre question concernant les communes nouvelles, il appartient aux maires concernés par ce projet de faire un point, pourquoi pas aujourd'hui, mais je ne suis pas certain que ce soit l'objet du conseil de ce soir. La transformation en commune nouvelle est une volonté communale sur laquelle chaque maire est susceptible de pouvoir s'exprimer. Nous avons organisé une réunion il y a quelques mois pour évoquer les projets de communes nouvelles sur l'ensemble du territoire de Parthenay-Gâtine, pour que chacun puisse être au courant et prenne connaissance de ce processus, mais ce n'est pas du ressort de la Communauté de communes. Je ne m'exprimerai donc pas au nom des maires concernés par ces projets, pour exposer les avantages qu'ils pourraient en tirer.

Je ne trouve pas que ce budget soit flou, au contraire, le travail présenté est extrêmement précis, avec de nombreux détails. Ce travail ainsi que l'ensemble des projets répondant aux quatre objectifs de notre projet de territoire sont précisément étudiés par les commissions thématiques et tous les sujets qui sont dans les axes du projet de territoire ont bien évidemment été travaillés, en amont au sein des commissions thématiques.

Je vais maintenant répondre à M. GAMACHE. Nous pouvons parler de manière récurrente de la compétence tourisme, nous en avons déjà beaucoup parlé, mais je reste à disposition pour en discuter de nouveau. Cette compétence n'est pas encore tout à fait en ordre de marche. Elle a été reprise il y a quelques semaines, donc il faut laisser le temps au service de s'organiser mais je serai tout à fait prêt pour faire le point à la fin de cet exercice sur le coût et la pertinence de cette prise de compétence. Nous avons prévu de conserver l'enveloppe initialement consacrée, et j'espère que nous nous y tiendrons.

J'apporterai ce commentaire général, reflétant que je ne suis pas dans l'opposition entre externaliser les compétences et travailler avec des associations ou internaliser. Il me semble qu'il faut travailler avec tout le monde et c'est ce que nous faisons. Il y a des compétences qui sont exercées en interne et des compétences qui sont exercées avec des associations, nous essayons de faire au mieux, en tout cas de faire travailler à la fois les entreprises, les associations et les collectivités de notre territoire. C'est aussi la vie d'une collectivité que d'exercer

ses compétences en régie tout en travaillant en partenariat avec les associations et c'est ce que nous faisons au quotidien.

M. LHERMITTE : Je tiens tout d'abord à féliciter M. MORIN pour le travail qui a été fait avec le service financier. Ma remarque se situe à un niveau un peu différent. Finalement, nous nous apercevons que nous sommes à un niveau d'épargne nette constamment en diminution, passant d'1 500 000 € à 1 000 000 €, et, alors que notre budget global est de l'ordre de 22 à 23 000 000 €, nous dégageons une capacité d'investissement à hauteur de seulement 2 000 000 €. Nous ne sommes donc vraiment pas dans une situation florissante, qui peut facilement s'expliquer par la baisse des dotations de l'Etat. Cela touche toutes les collectivités, même les communes font face au même problème.

Je pense que nous devrions travailler compétence par compétence pour analyser le coût de chacune, depuis la création de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en 2014. En effet, nous avons mutualisé un certain nombre de compétences en les retirant des communes pour les donner à la Communauté de communes. Théoriquement, nous devons faire une double économie : une économie globale au niveau de la Communauté de communes et une économie locale au niveau des collectivités puisqu'en retirant les compétences des communes, ces dernières devaient réaliser des économies. Si nous ne faisons pas de retour en arrière pour savoir le coût de chaque compétence avant et après la création de la Communauté de communes, et pour savoir si la Communauté de communes est le bon outil, à la bonne échelle pour l'exercer, nous nous révélons être incapable d'autocritique.

Je ne mets pas en cause l'effort que vous faites avec MAGI 360, c'est un effort normal où nous étudions un contexte précis, pour améliorer les dépenses. Mais parfois il faut se poser la question de savoir si nous sommes les mieux placés pour faire ce que nous faisons ou pas. Si nous sommes les mieux placés, il faut continuer et cela fait partie des contraintes, si nous ne sommes pas les mieux placés il faut réfléchir à travailler autrement.

Les dépenses d'un certain nombre de compétences que nous avons prises ont augmenté dans des proportions relativement importantes et cela mérite des explications, je pense notamment à l'activité scolaire qui a augmenté de manière si importante, que nous pourrions nous poser la question de savoir comment les dépenses auraient évolué si les communes avaient gardé la compétence.

Il me semble qu'il vaut mieux que nous fassions cette analyse avant que ce soit la Chambre régionale des comptes qui le fasse. Je ne sais pas si elle arriverait à la même conclusion que moi mais si nous ne nous remettons pas en question, peut-être qu'elle remettra en cause certains de nos choix et nous fera comprendre que nous ne sommes pas dans la bonne direction.

M. C. MORIN : Je suis en partie d'accord avec vous, sur le fait que nous devons commencer à réaliser un travail de contrôle de gestion. Cela est prévu et certains agents sont actuellement en formation à ce sujet.

Concernant les prises de compétences, nous allons parler essentiellement du scolaire, puisque c'est la compétence qui fait débat. Je ne pense pas qu'elle coûterait la même somme si elle était exercée par les communes mais je pense surtout qu'elle ne serait pas exercée de la même manière. Nous avons décidé d'harmoniser la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire. Pour les activités périscolaires, notamment nous respectons les taux d'encadrement partout, ce qui n'était pas forcément le cas avant. Certes, elle coûte plus cher, mais je pense que nous avons réalisé un excellent travail, pour une compétence compliquée à mettre en place au départ mais qui, à mon goût est très bien exercée maintenant. Vous pensez que nous réaliserions des économies en redonnant la compétence aux communes mais vous savez bien que si cela se passait, nous recalculerions un transfert de charge dans l'autre sens, donc le coût actuel, nous le retrouverions dans les transferts de charges que nous reverserions aux communes. Peut-être que nous ferions des économies à l'avenir au niveau de la Communauté de communes, parce que l'évolution du coût de fonctionnement ne sera pas prise en compte, mais les attributions de compensation seraient conservées.

M. LHERMITTE : Nous n'allons pas entamer un débat sur le retour ou non des compétences aux communes, mais je tiens à souligner qu'il est important d'avoir des éléments d'analyse et d'en débattre. Nous devons effectivement aller dans un sens de contrôle de gestion et rapporter l'augmentation des coûts de certaines compétences par rapport au ressenti des différents élus. Il ne faut pas hésiter de temps en temps à se remettre en question. Suivre continuellement la pente descendante n'est pas forcément la meilleure solution. Normalement c'est l'économie qui devrait tirer la Communauté de communes. Au regard des budgets, les efforts effectués en matière d'économie sont ridicules par rapport à d'autres Communautés de communes ou Communautés d'agglomération. Mon avis n'a pas vraiment d'intérêt, ce qui est intéressant c'est de regarder globalement les évolutions vers lesquelles nous nous dirigeons et le ressenti des élus. C'est cela qui doit faire l'objet d'un vrai débat d'orientation budgétaire, et pas uniquement d'un constat. Je ne critique absolument pas le travail que vous menez et que j'estime remarquable parce que sinon nous n'aurions même pas ces données. Et je répète, il vaut mieux que ce soit nous qui fassions cette analyse plutôt qu'un tiers.

M. C. MORIN : C'est ce que je dis lorsque j'évoque le fait qu'il faudra réinterroger le niveau de service, nous en sommes bien conscients. Le travail qui a été fait par les services jusqu'à maintenant pour essayer de rationaliser les charges a été un travail énorme. Ils ont également travaillé sur les recettes pour étudier tout ce que nous pouvions percevoir. Une analyse est également entamée sur la façon dont les compétences sont exercées et comment nous pourrions les exercer à l'avenir.

Nous pouvons effectivement considérer que nous ne réalisons pas assez d'économies par rapport à d'autres Communautés de communes mais quand même, nous avons une fiscalité des ménages dans nos ressources qui n'est pas négligeable et nous ne pouvons pas non plus laisser de côté des compétences directement liées à la population et notamment la jeunesse et le scolaire.

M. GAMACHE : Je suis heureux que ces échanges aient lieu et pour continuer dans le même sens je pense qu'au-delà du coût des compétences, nous devons nous poser la question de savoir si nous sommes les mieux placés pour les exercer. Les réflexions doivent aller bien plus loin qu'un simple contrôle de gestion et cela rejoint ce que j'ai pu évoquer précédemment. Nous devons aussi étudier la manière dont nous exerçons les compétences, pour savoir si nous devons les exercer en régie ou pas. Nous devons effectivement analyser les retours que nous pourrions percevoir potentiellement sur notre fiscalité, sur la vie sociale et sur les lieux que nous possédons sur le territoire. Nous ne devons pas uniquement nous baser sur l'économie que nous allons générer, parce que nous avons également un service à rendre. Je dirais qu'au-delà du contrôle de gestion, il est aussi question d'évaluation des politiques publiques et donc j'espère que nous arriverons à travers cette évaluation à répondre à ces questions.

M. le Président : Merci à tous pour ces échanges et puis merci également à M. MORIN qui a réalisé un travail tout à fait remarquable pour permettre le débat de ce soir.

* Adopté à l'unanimité

7 - REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION SUITE AU TRANSFERT DE PLUSIEURS COMPETENCES AU 1^{ER} JANVIER 2018

M. C. MORIN : L'attribution de compensation, qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du changement de régime fiscal et des transferts de compétence pour l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres, est fixée conformément à l'article 86 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Les modalités de versement sont fixées par l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

L'évaluation des charges transférées reste dévolue à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (article 1609 nonies C, alinéa 7 du IV du CGI) qui dispose de neuf mois à compter du transfert de compétence pour effectuer l'évaluation des charges transférées. Il revient au Président de la CLECT d'effectuer la transmission du rapport aux conseils municipaux pour adoption, ainsi qu'à l'organe délibérant de l'EPCI pour information.

Le rapport de la CLECT doit être adopté par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au 1^{er} alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Ces délibérations doivent être prises dans un délai de 3 mois à compter de la date de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la CLECT.

Au 1^{er} janvier 2018, les compétences « Assainissement », « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », « GEMAPI », « Eau » et « Action en faveur des jeunes de 16 à 30 ans dans le cadre des Campus ruraux de projet répondant à la Charte Campus ruraux » ont fait l'objet d'un transfert auprès de la Communauté de communes.

La commission locale d'évaluation des charges transférées, réunie le 12 février 2018, a pris connaissance des évaluations provisoires des charges transférées : les chiffres retenus émanent de coûts estimatifs pour la compétence « Plan local d'urbanisme », et de coûts réels pour le « Jardin des histoires » et la compétence « GEMAPI » - voir document ci-dessous :

EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES AU 1^{er} JANVIER 2018

Communes	Numérique	Retour Le jardin des histoires	GEMAPI*	Planification urbanisme	Montant de transfert de charges
ADILLY	28,69			1 193,00	1 221,69
ALLONNE				2 421,00	2 421,00
AMAILLOUX				3 416,00	3 416,00
AUBIGNY				885,00	885,00
AZAY-SUR-THOUET	4 494,57			3 333,00	7 827,57
CHANTECOPS				1 514,00	1 514,00
LA CHAPELLE-BERTRAND	86,07			1 862,00	1 948,07
CHÂTILLON-SUR-THOUET	86,07			6 564,00	6 650,07
COUTIERES	678,97			687,00	1 365,97
DOUX				891,00	891,00
FENERY	1 099,73			1 185,00	2 284,73
FERRIERE (La)	57,38		1 730,00	2 988,00	4 775,38
FOMPERRON	1 109,30			1 648,00	2 757,30
LES FORGES				745,00	745,00
GOURGE	286,89			4 189,00	4 475,89
LAGEON	1 137,99			1 350,00	2 487,99
LHOUMOIS	535,52			747,00	1 282,52
MENIGOUTE	9,56			2 678,00	2 687,56
OROUX	497,27			505,00	1 002,27
PARTHENAY	43 097,47			22 952,00	66 049,47
PEYRATTE (La)	19,13			4 468,00	4 487,13
POMPAIRE	3 251,39			4 899,00	8 150,39
POUGNE-HERISSON	392,08	1 500,00		1 313,00	205,08
PRESSIGNY				915,00	915,00
REFFANNES	1 472,69			1 134,00	2 606,69
LE RETAIL				1 218,00	1 218,00
SAINT-AUBIN LE CLOUD	143,44			5 569,00	5 712,44
SAINT-GERMAIN DE LONGUE CHAUME	1 692,63			1 519,00	3 211,63
SAINT-GERMIER	755,47			959,00	1 714,47
SAINT-MARTIN DU FOUILLOUX	956,29			1 495,00	2 451,29
SAURAI				915,00	915,00
SECONDIGNY				5 532,00	5 532,00
TALLUD (Le)	5 642,12			5 265,00	10 907,12
THENEZAY	76,50			5 077,00	5 153,50
VASLES	736,34		3 647,00	7 432,00	11 815,34
VAUSSEROUX	105,19			1 534,00	1 639,19
VAUTEBIS	9,56			567,00	576,56
VERNOUX-EN-GATINE				2 557,00	2 557,00
VIENNAIS	4 255,49			2 993,00	7 248,49
TOTAL	72 713,80	1 500,00	5 377,00	117 114,00	193 704,80

* Impact AC 2018 uniquement si mise en place
Taxe GEMAPI pour 2019

Pour financer les dépenses liées aux nouvelles compétences transférées et dans l'attente du rapport final de la CLECT, il est proposé au Conseil communautaire, sur avis favorable de la commission Finances, réunie le 19 février 2018, de fixer de nouvelles attributions de compensation provisoires figurant ci-dessous, au vu des premières estimations présentées en CLECT le 12 février dernier.

Les AC définitives seront fixées avant le 31 décembre 2018.

AC PROVISOIRE 2018 SUITE AUX MODIFICATIONS DE COMPETENCES AU 1^{er} JANVIER 2018

	AC 2017	Montant de transfert de charges	AC 2018 provisoire
ADILLY	-19 644,00	1 221,69	-20 865,69
ALLONNE	17 736	2 421,00	15 315,00
AMAILLOUX	70 282	3 416,00	66 866,00
AUBIGNY	30 727	885,00	29 842,00
AZAY-SUR-THOUET	22 003	7 827,57	14 175,43
CHANTECORPS	42 065	1 514,00	40 551,00
LA CHAPELLE-BERTRAND	23 220	1 948,07	21 271,93
CHÂTILLON-SUR-THOUET	-125 487	6 650,07	-132 137,07
COUTIERES	20 693	1 365,97	19 327,03
DOUX	51 743	891,00	50 852,00
FENERY	-16 461	2 284,73	-18 745,73
FERRIERE (La)	77 388	4 775,38	72 612,62
FOMPERRON	47 436	2 757,30	44 678,70
FORGES	52 408	745,00	51 663,00
GOURGE	32 530	4 475,89	28 054,11
LAGEON	16 009	2 487,99	13 521,01
LHOUMOIS	17 940	1 282,52	16 657,48
MENIGOUTE	129 444	2 687,56	126 756,44
OROUX	16 168	1 002,27	15 165,73
PARTHENAY	-27 836	66 049,47	-93 885,47
PEYRATTE (La)	128 700	4 487,13	124 212,87
POMPAIRE	2 382	8 150,39	-5 768,39
POUGNE-HERISSON	12 522	205,08	12 316,92
PRESSIGNY	21 887	915,00	20 972,00
REFFANNES	35 437	2 606,69	32 830,31
RETAIL	4 784	1 218,00	3 566,00
SAINT-AUBIN LE CLOUD	9 843	5 712,44	4 130,56
SAINT-GERMAIN DE LONGUE CHAUME	42 904	3 211,63	39 692,37
SAINT-GERMIER	43 225	1 714,47	41 510,53
SAINT-MARTIN DU FOUILLOUX	36 628	2 451,29	34 176,71
SAURAI	16 941	915,00	16 026,00
SECONDIGNY	45 411	5 532,00	39 879,00
TALLUD (Le)	-132 642	10 907,12	-143 549,12
THENEZAY	139 268	5 153,50	134 114,50
VASLES	221 053	11 815,34	209 237,66
VAUSSEROUX	54 390	1 639,19	52 750,81
VAUTEBIS	16 324	576,56	15 747,44
VERNOUX-EN-GATINE	100 541	2 557,00	97 984,00
VIENNAY	118 474	7 248,49	111 225,51
TOTAL	1 396 436	193 704,80	1 202 731,20

	2017		2018
AC NEGATIVE	-322 070	95 263,47	-414 951,47
AC POSITIVE	1 718 506	98 441,33	1 617 682,67

M. C. MORIN : Le transfert des charges a lieu au niveau du numérique, dans le cadre de la création du Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique. Ces montants ont été évoqués à de nombreuses reprises, depuis l'année dernière. Cela correspond au coût réparti entre les différentes communes qui ont eu droit à la montée en débit. Le coût estimatif avait été réparti au départ à 50 % au titre de la Communauté de communes et puis au sein de la Communauté de communes, 50 % pour la ville de Parthenay et 50 % restant pour les autres communes, au prorata du nombre de lignes qui les concernaient. Voilà comment ont été réparties les différentes sommes. Le coût a été pris sur 5 ans avec l'engagement au bout de 5 ans de revoir les attributions de compensation.

Au niveau du retour sur la compétence Jardin des histoires de la commune de Pougne-Hérison, l'évaluation du transfert de charges a été acceptée par la commune, en amont.

Concernant la compétence GEMAPI, l'objectif est d'instaurer la taxe à partir de 2019. Pour l'année 2018, la compétence restera donc entièrement à la charge de la Communauté de communes. Cela correspond entre autres aux adhésions aux syndicats de la commune de La Ferrière et de la commune de Vasles. La CLECT leur a proposé de leur attribuer le montant de leur adhésion au titre de l'année 2018. Ensuite, en 2019, puisque nous percevrons la taxe GEMAPI, nous annulerons ces contributions.

Concernant la planification d'urbanisme, il y a eu une évaluation provisoire à partir de données que nous avons pu récupérer, regroupant le coût de l'élaboration d'un document d'urbanisme, du coût de l'évolution pour obtenir ce PLUi, du coût de fonctionnement du service qui s'en occuperait chaque année, du coût de l'élaboration du PLU et de son évolution sur 14 années, correspondant à sa durée de vie. Tout cela représente un coût d'amortissement annuel d'un peu plus de 45 000 €, auquel nous ajoutons le coût du fonctionnement annuel à hauteur de 71 000 €, ce qui représente la somme de 117 000 €, à répartir sur l'ensemble des communes. Lors de sa réunion d'octobre, la CLECT avait émis éventuellement la possibilité de répartir ce coût au prorata du nombre d'habitants et de la surface des communes. Le prorata retenu par les membres de la CLECT, pour le calcul des attributions de compensation, s'élève à 80 % pour la part habitant et à 20 % pour la part territoire. Cela nous donne donc les différentes sommes telles que vous les avez dans le tableau.

Pour la partie urbanisme, le temps de lancer la sélection du bureau d'études, d'avoir les retours et de bien cadrer tout cela, nous ne connaissons peut-être pas le coût définitif, dès le mois de septembre, donc au moment de la CLECT de septembre, nous proposerons de pouvoir se revoir début 2019, dès que nous aurons le coût du bureau d'études pour réétudier le coût définitif du transfert de charge.

M. PASQUIER : Il y a une erreur de répartition.

Mme HERAULT, responsable du service financier : Effectivement, il y a une erreur sur le total de la population. Nous procéderons à la rectification pour la rédaction de la délibération.

* Adopté à l'unanimité

8 - CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ACOMPTE SUR SUBVENTION 2018

M. C. MORIN : Pour assurer le fonctionnement du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), il est proposé au Conseil communautaire, sur avis favorable de la commission Finances, réunie le 19 février 2018 :

- d'approuver le versement d'un acompte sur la subvention 2018 en faveur du CIAS, d'un montant de 137 140 € correspondant au quart du montant de la subvention de 2017 (548 560 €) et ce dans l'attente du vote du budget 2018,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2018 chapitre 65.

* Adopté à l'unanimité

SCOLAIRE

9 - ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE L'EDUCATION DES VILLES – ADHESION 2018

PRESENTATION GROUPEE : Au cœur de l'action éducative, l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (ANDEV) est une association de professionnels de l'éducation. Elle est ouverte aux responsables territoriaux intervenant dans la gestion des écoles du premier degré et dans le domaine de l'action éducative des villes, des collectivités territoriales et tout autre établissement public rattaché (Département, coordinateur PEDT...).

L'ANDEV se positionne sur une dynamique de « réflexion-action », hors du champ catégoriel, syndical ou politique, en vue de :

- mutualiser les réflexions et les pratiques de ses membres,
- favoriser leur formation,
- apporter une réflexion collective sur l'évolution du cadre réglementaire et sur l'organisation de l'action éducative locale et nationale,
- faire progresser la prise en compte par les décideurs des politiques éducatives locales.

L'ANDEV aide les responsables de l'éducation à faire face à leurs missions en sa qualité de réseau de réflexions, d'échanges d'expériences et de communication. A ce titre, elle multiplie les initiatives pour stimuler les débats et favoriser le développement de stratégies collectives :

- le site Internet et son forum de discussion avec, pour les membres, un fond documentaire sur l'action éducative locale, nationale et internationale,
- le partenariat avec WEKA qui permet d'obtenir des tarifs préférentiels sur les abonnements et revues spécialisées,
- l'organisation d'un congrès annuel et de journées thématiques en fonction de l'actualité,
- la diffusion de La Communale, revue d'information et de liaison diffusée à 1000 exemplaires,
- la communication et l'échange d'expériences entre responsables éducatifs,
- la participation à des événements et à des programmes d'études nationaux et internationaux,
- la production, en direction des cadres territoriaux, de contenus et de supports de formation.

L'ANDEV organise des temps de réflexion réguliers avec les autres grands réseaux travaillant sur les politiques éducatives locales, réseaux d'élus (Association des Maires de France, Réseau Français des Villes Educatrices...), réseaux d'éducation populaire, fédérations de parents d'élèves, enseignants, syndicats...

Elle travaille également en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour l'organisation de nombreuses formations et stages.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2018 s'élève à 40 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'association de l'ANDEV pour l'année 2018, pour un montant de 40 €,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2018, chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

10 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES – VERSEMENT DU 1ER ACOMPTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

PRESENTATION GROUPEE : Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, et notamment son article 67 qui instaure un fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu la mise en place d'un Projet Educatif Territorial Communautaire en juillet 2015 modifié par avenants en juillet 2016 et en juin 2017 ;

Il est proposé au Conseil communautaire, d'approuver le reversement à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, du 1^{er} acompte du fonds de soutien perçu par les communes pour l'année scolaire 2017/2018, selon les montants ci-dessous :

COMMUNE	1 ^{er} ACOMPTE
Chantecorps	1 110,00
Vasles	2 070,00
Vasles école privée	1 200,00
Ménigoute	2 670,00
Fomperron	1 410,00
Vausseroux	840,00
Saint-Martin du Fouilloux	300,00
Reffannes	1 410,00
La Peyratte	1 666,67
La Ferrière en Parthenay	1 233,33

Thénezay école publique	1 633,33
Thénezay école privée	1 233,33
Azay-sur-Thouet	3 120,00
Secondigny école publique	3 066,67
Secondigny école privée	1 300,00
Saint-Aubin Le Cloud	4 440,00
Allonne	333,33
Fénery	1 000,00
Gourgé école publique	500,00
Gourgé école privée	1 116,67
Pressigny	333,33
Viennay	3 120,00
Amailloux	1 916,67
Châtillon-sur-Thouet	3 600,00
Le Tallud	4 380,00
Parthenay	21 210,00
Pompaire	1 866,67
	68 080,00

* Adopté à l'unanimité

RESEAUX

11 - RESEAU ELECTRIQUE SUR LA COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-THOUE – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE

PRESENTATION GROUPEE : Afin de distribuer un réseau électrique basse tension desservant les parcelles du lotissement de la Bressandière, rue Pierre-Gilles de Gennes sur la commune de Châtillon-sur-Thouet, GEREDIS souhaite passer un réseau souterrain sur une propriété communautaire.

Le tracé traverse en effet une parcelle située à Châtillon-sur-Thouet, cadastrée section AI n° 179 appartenant à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Une convention autorisant cette implantation est nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de la convention de servitude à conclure avec GEREDIS,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

ASSAINISSEMENT

12 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ATTRIBUTION DE DEGREVEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE 2017

PRESENTATION GROUPEE : Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 3 janvier 2014 approuvant le règlement interne de dégrèvement de la redevance « Assainissement » à la suite d'une fuite d'eau ;

Considérant que le Conseil communautaire examine les demandes de dégrèvements concernant les abonnés non éligibles au droit d'écrêtement, ayant une surconsommation d'eau de plus de 500 m³ ;

Le tableau recensant les abonnés pouvant faire l'objet de ce dégrèvement est joint à la présente délibération.

Après avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation de la Régie d'Assainissement de Parthenay-Gâtine réuni le 15 janvier 2018, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'attribuer le dégrèvement au titre de l'année 2017 à l'abonné figurant dans le tableau ci-annexé,
- de demander au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine et au trésorier payeur de rendre applicable cette décision,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

13 - MAISON DE LA PARTHENAISE – APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL

M. le Président : Deux projets de délibérations vous sont proposés ce soir concernant le projet de la Maison de la Parthenaise. C'est une étape importante ce soir puisqu'après l'approbation de principe que nous avons adopté le 21 décembre 2016, sur l'engagement de lancer ce projet, nous arrivons maintenant sur deux étapes importantes concernant le budget prévisionnel et la mise en place d'un jury de concours pour choisir les bâtiments qui abriteront la Maison de la Parthenaise. Je tiens à souligner et à remercier l'ensemble des personnes qui travaillent sur ce dossier au premier rang desquels certains d'entre nous, ici. Je remercie également le service Economie-Tourisme qui porte ce dossier particulièrement important pour notre territoire. C'est un projet partenarial puisque nous travaillons avec différents acteurs. Depuis le 21 décembre 2016, 57 réunions ont eu lieu à ce sujet avec les différents partenaires à savoir l'APVP, l'OS Parthenaise, et l'association ADAPEI 79, qui porterait une partie du projet.

Ce dossier a également été présenté à l'ensemble des partenaires financiers, que sont le Conseil départemental, le Conseil régional et l'Etat pour qu'ils puissent participer à ce projet fédérateur pour notre territoire autour de la race Parthenaise.

Ce projet a beaucoup de résonance et de symbolique aujourd'hui, étant donné la situation extrêmement difficile que vit la filière agricole, et plus particulièrement l'élevage, en ce moment. Cette semaine sonne la fin du Salon International de l'Agriculture donc c'est aussi un message de soutien fort que nous pouvons leur porter ce soir.

M. GAILLARD : En 2014, les représentants de la race Parthenaise ont sollicité la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour la création d'une Maison de la Parthenaise. Par délibération en date du 21 décembre 2016, la Communauté de communes a validé l'engagement du projet dans sa phase de réalisation.

L'opération présentant toutes les caractéristiques d'une opération d'intérêt général et entrant dans le champ des compétences de la collectivité, celle-ci s'est engagée sur la mise à disposition de son domaine public, sis ZAC de la Bressandière, commune de Châtillon-sur-Thouet.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, la Communauté de communes a publié au BOAMP en date du 11 août 2017 un appel d'offres de mise en concurrence pour la conception, réalisation et financement de la Maison de la Parthenaise dans le cadre d'un montage contractuel de bail emphytéotique administratif avec convention de mise à disposition en retour. Il ressort de cette mise en concurrence que trois candidats sont habilités à concourir et apportent toutes les garanties pour la réalisation de l'opération.

Un programme, annexé à la délibération, a été finalisé.

L'étude du projet dans sa phase réalisation démontre que le coût de l'opération est de 5 150 000 € HT et que le besoin de financement, sous réserve de l'obtention des subventions, est estimé à 3 000 000 € HT.

Le bilan prévisionnel d'opération est annexé à la délibération.

Pour la construction de la Maison de la Parthenaise, il conviendra également de procéder à l'acquisition d'environ 18 hectares de foncier agricole, pour un montant estimé à 300 000 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget prévisionnel de la Maison de la Parthenaise, tel que présenté dans le tableau ci-annexé,
- d'autoriser le Président à solliciter toute subvention pour le projet et à signer tout document relatif à ce dossier.

M. GAILLARD : Depuis 2016, 57 réunions sur le sujet ont eu lieu, plus celles qui n'ont pas été comptabilisées... Il est vrai qu'un tel projet nécessite de s'investir au maximum et c'est bien ce que nous avons fait avec le service Economie-Tourisme ainsi qu'avec tous les membres de la commission économique et toutes les personnes qui travaillent sur ce projet.

C'est un véritable symbole que nous actions cette décision cette semaine puisque c'est la semaine du Salon de l'agriculture et demain c'est la journée des Deux-Sèvres, avec le concours spécial race Parthenaise. Nous sommes plusieurs à nous déplacer à Paris pour accompagner nos éleveurs qui le méritent bien et qui donnent justement le fleuron de notre Gâtine et de notre Région par la Parthenaise. Effectivement, comme tout le monde le sait, cette race n'est pas présente seulement en Gâtine, nous en retrouvons à l'échelle nationale voire internationale puisqu'il y a beaucoup d'exportations.

Concernant le bilan prévisionnel, que tout le monde a reçu, il y est fait mention de l'achat du foncier, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, des études pour un montant de 446 000 €, des travaux de voirie et réseaux divers (VRD)/Construction pour un montant de 3 919 000 €. Dans ce budget prévisionnel, la partie agricole, sous-entendu le bâtiment d'élevage pour la station d'évaluation, n'est pas prise en compte, puisqu'elle sera prise en charge par l'OS Parthenaise pour un montant d'environ 750 000 €.

M. DUFOUR : Au niveau du foncier, l'hectare n'est vraiment pas bon marché !

M. GAILLARD : Dans le foncier, il n'y a pas que des terres, il y a également une maison d'habitation, un étang, ainsi que toute la partie revalorisation des terres de la ZAC de la Bressandière, comprises dans le périmètre du projet.

Le coût total de l'opération s'élève à 5 150 000 €. Si nous décomposons les 3 000 000 € de participation financière de la Communauté de communes, nous retrouvons la participation directe inscrite dans le Plan pluriannuel d'investissement à hauteur de 450 000 €, ainsi que la revalorisation du foncier à hauteur de 310 000 €, ce qui fait un total de 760 000 €. Le reste sera financé par un emprunt à hauteur de 2 240 000 € sur 25 ans, soit un remboursement annuel à hauteur de 120 000 €. La Maison de la Parthenaise nous coûtera donc 165 000 € annuellement, dont 120 000 € de remboursement d'emprunt, 40 000 € pour l'entretien de la propriété et 5 000 € pour les frais divers.

Au niveau des recettes, nous retrouvons les loyers pour le restaurant-self, le restaurant-bistronomie, le magasin de produits, les bureaux et la cuisine centrale, soit un montant total annuel d'environ 180 000 €. La participation réelle de la Communauté de communes, s'élève donc à 760 000 €.

M. ALLARD : Et combien coûtent les 9 hectares de foncier que nous achetons au Département ?

M. GAILLARD : Les 9 hectares que nous acquérons auprès des particuliers s'élèvent à 100 000 €. Il n'y a pas de bâtiment sur ces 9 hectares, ce sont les terrains qui vont servir à l'implantation du bâtiment destiné à l'OS Parthenaise. Cela représente un coût d'environ 10 000 € par hectare. Certains diront que c'est très onéreux pour de la terre agricole, mais la problématique c'est que c'est juste en limite d'une propriété donc les propriétaires des parcelles ont négocié les prix autant qu'ils l'ont pu.

M. ALLARD : J'aimerais avoir des précisions par rapport aux recettes. Dans le budget prévisionnel, il est indiqué 750 000 € de la part de la Région, 700 000 € du Département et 500 000 € de l'Europe. Ces sommes ont-elles déjà été discutées avec les financeurs ?

M. GAILLARD : Le Président l'a indiqué en préambule. Heureusement que nous en avons déjà discuté avec les partenaires, sinon nous ne vous présenterions pas ce budget prévisionnel sans avoir un minimum de certitude !

M. GAMACHE : Vous m'interpellez en tant que Conseiller régional, donc même si je siège ici en tant que maire et délégué communautaire, je vais apporter quelques éléments de réponse, en tout cas ceux que je possède. Je tiens à rappeler que nous avons apporté une motion de soutien pour les éleveurs dans le cadre de l'ICHN, c'est un moment très compliqué pour eux donc je pense que nous partageons tous la même crainte quant à l'avenir de l'élevage sur notre territoire. Tous les projets à venir de nos éleveurs, dans leur quotidien, sont compliqués à mettre en œuvre.

Vous avez sûrement vu dans la presse aujourd'hui que le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Alain ROUSSET a porté une parole favorable au projet Maison de Parthenaise et je me rallie bien évidemment à lui, il n'y a pas de raison que la race Parthenaise, comme d'autres races, n'aie pas sa maison. Cependant, la question de ce soir n'est pas tant de savoir si nous devons construire une Maison de la Parthenaise, puisque nous avons déjà donné notre accord de principe en décembre 2016, mais plutôt de savoir quelle maison nous devons construire.

J'ai bien entendu que beaucoup de réunions ont eu lieu et je vais apporter quelques précisions en tant que Conseiller régional. J'ai interrogé le directeur de cabinet ainsi que le directeur de l'agriculture, Laurent GOMEZ qui est en charge du dossier. Je dois bien avouer qu'entre les documents que nous possédons récapitulant toutes les réunions sur le sujet et la réalité, il y a quelques différences. Il y a bien eu deux comités techniques des financeurs, deux comités de pilotage, au sein desquels j'ai représenté la Région et où différentes interrogations ont émergé. Le dernier contact officiel en termes technique avec la Région date du mois d'octobre, donc il y a certes des échanges mais il y a eu un laps de temps assez conséquent depuis la dernière rencontre. Je tiens simplement à vous avertir qu'il faut reprendre contact assez rapidement avec les services de la Région parce qu'il y a un gros problème dans ce dossier. Cela a déjà été pointé dans les différents tableaux de financement et à travers les comités techniques, il y a un problème de fléchage. Nous ne savons pas si ce projet rentre plutôt dans la catégorie agriculture, auquel cas, il se trouve qu'aujourd'hui, il n'y a pas de financement prévu par la Région pour ce type de projet. Cela n'empêcherait pas à titre dérogatoire que nous puissions demander quand même une subvention, même s'il faut bien avouer que ce n'est pas vraiment la porte d'entrée la plus simple. Il y a eu d'autres approches et notamment l'entrée touristique et dans ce domaine également, cela pose un certain nombre de questions. Sans reparler de Tourisme en Gâtine, en termes de visibilité, cela limite les possibilités de percevoir une aide financière. Nous devons être plus clairs sur nos prétentions et notre orientation politique parce que j'avoue qu'elle impacte directement la question.

D'un point de vue de la Région, il n'y a pas encore eu d'arbitrage puisque nous sommes toujours sur des échanges techniques. Il y a deux autres freins qui ne sont pas réhibitoires mais qui concernent le délai de notre réflexion, qui est quand même assez contraint parce que les montants sont élevés, à hauteur de 750 000 €, qui sont à cumuler avec les fonds européens, gérés par la Région également. Je dois vous avouer que les montages financiers des autres maisons de races qui existent s'élèvent généralement à 1 ou 2 millions d'€. La Maison de la Parthenaise laisse apparaître un plan de financement à hauteur de 5 millions d'€, c'est quand même une grosse somme. Je peux évidemment appuyer le dossier pour avoir un maximum de financements auprès de la Région, mais on m'a fait comprendre dans les services techniques et dans les discussions politiques, que si nous étions en ex-Aquitaine, le dossier aurait été refusé immédiatement. Vu les difficultés et tout ce qu'on peut avoir comme sous-entendus sur les relations de la nouvelle région avec l'ancienne région Poitou-Charentes, le projet est tout de même retenu.

Concernant le planning, le calendrier présenté lors de la réunion des maires mentionnait la pose de la première pierre très bientôt, c'est donc très difficile pour moi de vous dire que la Région ira à la hauteur de ce montant très élevé, dans des délais aussi courts. Il y a des éléments qui sont à mon sens encore à discuter.

Je prendrai maintenant ma casquette de maire, et à la vue de la connaissance du dossier que j'ai en parallèle, j'ai deux autres interrogations, dont une que j'avais soulevée à la réunion des maires qui portait sur les dépenses de fonctionnement. En effet, admettons que nous parvenons à réaliser l'investissement, il reste une grosse interrogation quant à la perception des loyers liés à la restauration. Sans ressasser sur la question du sens du projet qui ne doit pas reposer sur l'immobilier mais qui doit trouver un sens bien plus large, il nous avait été présenté plusieurs schémas de budget prévisionnel, entre une vision optimiste où nous avons à peu près l'équilibre en fonctionnement et une vision beaucoup plus pessimiste où nous pouvons tomber en déficit de 45 000 € chaque année, si nous ne percevons pas tous les loyers et si l'activité ne fonctionne pas très bien. Cela représente quand même une grosse somme, qui se répercutera sur notre budget principal. Or, nous avons vu tout à l'heure dans le DOB que nos marges de manœuvre sont très faibles, donc si notre affaire ne fonctionne pas, dans trois ans nous n'avons plus de FLIP sur notre territoire. Ce sont des choix ! Nous pouvons aussi nous baser sur une vision optimiste et dire que nous aurons tous les revenus attendus.

La dernière chose que je souhaiterais souligner, c'est notre périmètre de projet. En effet, le projet est porté par la Communauté de communes. Or, je pense qu'il avait vocation à être porté à une échelle bien plus large, et cela rejoint quelque part la question du tourisme, parce que la race Parthenaise se retrouve sur un territoire bien plus large que Parthenay-Gâtine et cela remet en question également notre relation avec les autres Communautés de communes, et notamment Val de Gâtine et Airvaudais-Val du Thouet qui a mon goût auraient pu être bien plus impliqués dans le projet. Au niveau de la Région, nous travaillons actuellement sur la notion de contractualisation avec les territoires. Je ne veux pas dresser un bilan négatif de ce qui se passe en Gâtine parce que le travail est en cours, mais il faut quand même avoir à l'idée qu'en termes de contractualisation, l'argent qui sera perçu par un territoire pour la mise en place d'un projet spécifique, sera de l'argent qui ne sera pas versé aux autres Communautés de communes. La région reste libre de ses choix. Nous devons bien garder à l'esprit que les autres

Communautés de communes seront donc impactées indirectement par notre projet. Ce n'est pas non plus rédhibitoire, mais je pense que cela fait partie des éléments qui auraient pu être davantage travaillés afin d'associer nos collègues parce que même si nous ne leur demandons pas un financement direct, nous savons que ce qui sera fléché ici ne le sera pas ailleurs.

J'en viens à mon vote pour cette décision, puisque même si je suis là en tant que représentant de la commune de Coutières, l'interprétation qui pourrait m'être donnée est celle de conseiller régional, en l'occurrence, il n'y a aucun engagement de la Région, je m'abstiendrai donc sur ce vote. En effet, je ne suis pas contre ce projet mais je préfère rester neutre.

Mme PROUST : J'aimerais revenir sur le prix de l'hectare du foncier agricole. Vous avez dit que nous achetions 9 hectares à 100 000 €, il reste donc 9 autres hectares à 200 000 €, puisque la délibération mentionne un achat de 18 hectares de foncier agricole pour 300 000 €. Pouvez-vous nous en dire plus ?

M. GAILLARD : Les 9 hectares qui appartiennent actuellement au Département devraient coûter aux alentours de 3 000 € l'hectare.

Mme PROUST : D'accord, soit le tarif des terres agricoles classiques.

M. GAILLARD : Il y a également une partie avec un étang et quelques hectares autour pour lesquels le prix n'est pas encore fixé.

Mme PROUST : Cela signifie donc que la délibération n'est pas correcte ? On ne sait pas si cela va vraiment coûter 300 000 € ?

M. GAILLARD : Il y a aussi la reprise des terres de la ZAC de la Bressandière, comme je l'ai expliqué.

Mme PROUST : Et nous l'achetons à combien ?

M. GAILLARD : A 15 € en façade et 10 € à l'intérieur, selon les tarifs de la ZAC.

Mme PROUST : Nous avons conventionné avec la SAFER pour la négociation de promesse de vente. La SAFER accepte-t-elle que nous achetions des terres à 10 000 € l'hectare ?

M. GAILLARD : Nous avons également conventionné avec la SAFER pour une surveillance de terrains disponibles aux alentours et éventuellement pour permettre aux agriculteurs, surtout aux deux agriculteurs à qui nous allons acheter les terres, de pouvoir récupérer des terrains. Par rapport à ce que vous évoquez avec la SAFER, la question a été posée, je suis moi-même allé au comité technique de la SAFER pour rencontrer les syndicats agricoles et la chambre d'agriculture afin d'évoquer le projet et le comité technique ne s'est pas positionné sur le prix de cette acquisition qui peut paraître excessif. La crainte qu'il pouvait y avoir c'est que ces tarifs soient pris en compte dans le calcul des ventes du territoire et fassent augmenter le prix des domaines. Cette vente exceptionnelle ne sera donc pas prise en compte dans le calcul moyen des ventes du territoire.

Mme PROUST : Il n'en demeure pas moins qu'à titre personnel, je trouve qu'acheter des terres agricoles à 10 000 € par hectare, c'est du délire !

M. GAILLARD : Nous aussi, mais nous avons besoin de ces terrains. Il est évident que nous n'allions pas implanter un bâtiment agricole sur la zone économique, cela aurait fait un peu désordre. Il fallait donc déclasser le terrain pour le repasser en terrain agricole. L'idée c'est d'avoir des terres à proximité pour développer une nouvelle façon de tester les bovins de race Parthenaise avec une partie « espace paddock » extérieure, contrairement à ce qui se passe actuellement à Melle où ils sont uniquement en stabulation.

Mme PROUST : Nous avons déjà donné un accord de principe pour ce projet en décembre 2016, donc je m'attendais aujourd'hui à ce qu'on nous explique les écarts avec ce qui nous avait été présenté à l'époque, puisque concernant la répartition financière, les montants ont énormément évolué.

M. GAILLARD : La présentation du projet en décembre 2016 était séparée en deux parties, d'un côté, la Maison de la Parthenaise et de l'autre la cuisine centrale. Dans les 5 150 000 €, nous pouvons retirer 1 250 000 €, qui concernera la cuisine centrale, cela a été présenté en commission économique.

Mme PROUST : Je comprends, mais ce n'est pas la commission économique qui vote. Qu'est ce qui explique l'augmentation de l'assurance de 181 %, l'augmentation des équipements mobilier de 400 %...

M. GAILLARD : Le 21 décembre 2016, nous vous avons présenté les prémices du projet et nous n'avons voté qu'un accord de principe. Tout n'était pas affiné. Il me semble que dans tout projet et surtout un projet de cette envergure, nous calculons au plus juste le budget et il y a eu des évolutions. Contrairement à ce que M. GAMACHE vient de dire, des rencontres ont lieu régulièrement avec les partenaires institutionnels et nous sommes sûrs de percevoir les recettes indiquées dans ce prévisionnel.

M. GAMACHE, je me permets aussi de vous dire que nous comptons sur vous pour défendre le dossier auprès de la Région, avec notre Président, qui est comme vous, Conseiller régional. Nous devons prendre le temps de monter ce projet, mais nous n'allons pas trop rentrer dans les détails ce soir pour ce qui concerne les demandes de subventions parce que c'est très technique et ce ne sont que les services de la Région et du Département, qui peuvent travailler dessus.

Mme PROUST : J'aimerais bien avoir un peu plus d'information parce que je trouve ce projet très intéressant mais je me dis qu'une Maison de la Parthenaise à 5 000 000 €, c'est trop d'argent !

M. le Président : Pourquoi ?

Mme PROUST : Je veux bien que nous n'allions pas dans les détails mais j'aimerais bien avoir des informations complémentaires sur ce projet. Par exemple, qui va occuper les bureaux ?

M. le Président : Les personnes qui vont occuper ces bureaux sont des personnes de l'OS Parthenaise, de l'APVP, le GEODE... Mais nous n'en sommes pas encore au projet architectural, cela fera l'objet de délibérations plus tard.

Mme PROUST : Alors pourquoi nous précisons dans ce programme qu'il y aura 20 bureaux ?

M. le Président : Les partenaires ont émis le souhait de loger leur activité dans ce bâtiment, mais il n'y aura pas que 20 bureaux, 3 chaises et 2 téléphones !

Mme PROUST : A quoi servira la zone d'accueil de 480 m² ?

M. le Président : Ce ne sera pas qu'une zone d'accueil, il y aura un parcours muséal qui expliquera l'histoire de la race Parthenaise. Nous délibérerons sur les éléments plus précis quand le projet architectural sera choisi par le jury. Effectivement, nous présenterons les différents projets qui peuvent intéresser tout le monde, mais là aujourd'hui, nous ne pouvons pas donner de détails sur des éléments que nous ne connaissons pas encore. Je ne suis pas capable de vous dire comment vont s'organiser les 20 bureaux, par contre, je sais qu'il y a une demande des partenaires pour 20 bureaux pour pouvoir mener leurs activités, et aussi pour un espace d'accueil de 480 m². Mais tous ces détails seront travaillés plus précisément une fois que les propositions architecturales seront abouties et que nous ferons le choix définitif d'un seul projet architectural.

Mme PROUST : Je comprends ce que vous me dites mais moi en tant qu'élue communautaire aujourd'hui, c'est peut-être que je ne suis pas assez informée mais il me manque de la matière à ce projet. Je m'interroge et j'ai besoin de savoir.

M. le Président : Vous regardez sur Internet par exemple d'autres maisons de ce type qui existent déjà.

Mme PROUST : Nous avons quand même le droit d'avoir plus de contenu sur le projet sans avoir à aller nous-mêmes chercher sur Internet.

M. le Président : Le contenu je ne peux pas vous le donner aujourd'hui parce que je ne sais pas ce que va proposer le groupement d'architectes au sein duquel il y a notamment un designer, un architecte immobilier... Toute l'organisation sera présentée mais plus tard. Nous vous proposons la validation des réflexions menées à la fois par la commission et par les différents groupes de travail ou comités de pilotage à chaque étape importante.

J'aimerais revenir sur la différence de prix du coût global, nous faisant passer de 3 000 000 € en décembre 2016 à 5 000 000 € aujourd'hui. Au départ, nous pensions construire un bâtiment unique pour loger l'activité de la Maison de la Parthenaise, et puis un des partenaires, l'ADAPEI 79 a souhaité que la collectivité porte l'investissement sur l'ensemble, mis à part le bâtiment qui sera porté par l'OS Parthenaise. Ceci explique la

différence de coût. L'enveloppe financière globale est différente, mais ce qu'il ne faut pas oublier c'est que le montage repose sur les partenariats qui ont été noués avec l'ADAPEI, l'OS Parthenaise et l'APVP. Pour porter cet investissement, nous avons pensé conclure un bail emphytéotique pour l'un, une mise à disposition pour l'autre, un financement bancaire, un loyer que nous allons payer au constructeur qui sera remboursé par le loyer des occupants. C'est cet ensemble-là qui vous est proposé au vote ce soir.

Mme PROUST : Vous comprenez bien que nous demandions des explications sur les différences de prévisionnel de décembre 2016 à aujourd'hui ?

M. GAILLARD : La partie de la Communauté de communes est exactement la même, la seule différence c'est l'emprunt.

Mme PROUST : Il y a quelque chose que je ne comprends pas, le budget était équilibré à 4 000 000 €, avec la participation de la Communauté de communes à 750 000 € et il est aussi équilibré à 5 000 000 € avec la participation de la Communauté de communes à 3 000 000 €.

M. GAILLARD : Oui et dans les 3 000 000 €, il y a 760 000 € de la part de la Communauté de communes directement et l'emprunt dont le remboursement s'effectuera par les loyers.

Mme PROUST : Parce qu'il n'y avait pas de loyer la dernière fois ?

M. le Président : Pas sur la même partie.

Mme PROUST : Les bureaux n'étaient pas loués ?

M. GAILLARD : Si bien sûr, ce n'était pas présenté de la même façon, c'est tout ! La participation de la Communauté de communes n'a quasiment pas changé.

Mme BELY : Je reste perplexe par rapport à ce que vous nous présentez aujourd'hui, puisque M. GAMACHE vient de le dire, il n'y a rien d'assuré concernant le subventionnement de la Région. Le projet n'entre pas dans la compétence agriculture pour le moment, et en même temps, il ne relève pas non plus du volet touristique. Je m'interroge également sur la subvention du Département. Etes-vous sûrs qu'il va nous verser 700 000 € ?

M. GAILLARD : Cette somme est demandée au titre du CAP79, donc oui, c'est sûr.

Mme BELY : Il reste tout cet argent sur l'enveloppe CAP79 ? Je doute également que l'Europe nous verse 500 000 € par rapport à l'expérience que j'ai pu avoir auparavant. Tout cela m'interpelle. Lancer un projet à 5 000 000 € sans certitude de percevoir toutes les subventions, est-ce que ce n'est pas trop ? Si nous ne percevons pas les subventions, comment ferons-nous ? Est-ce que la Communauté de communes aura les capacités de compenser ? Si nous parvenons à obtenir 1 000 000 € de subventions, ce sera déjà pas mal, mais je ne suis pas sûre que nous puissions prétendre au montant indiqué dans ce budget prévisionnel.

Pour avoir participé jusqu'en 2015 au débat, je crois qu'il y a une continuité dans ce que j'ai entendu jusqu'en 2015 et ce que j'entends ce soir, quant au périmètre du projet. En effet, il y a de grandes chances que le financement régional intervienne dans le cadre du contrat de territoire et à ce moment-là, pour obtenir un tel financement, il faudrait mieux que le montage financier se fasse à l'échelle des trois Communautés de communes.

Par ailleurs, je suis favorable à ce projet, mais je pense qu'il faudrait mieux l'inscrire pleinement au sein du PNR. Or, le PNR est bien à l'échelle de la Gâtine. Si ce projet était inscrit au sein du PNR, nous pourrions prétendre à plus de financement grâce à un certain nombre d'éléments, tels que la sauvegarde des races, les circuits, la biodiversité, entre autres.

J'ai trop d'interrogations pour pouvoir voter ce projet tel qu'il est présenté ce soir, en particulier du côté des produits attendus. Je suis désolée. De plus, il y a le problème du foncier. Un certain nombre d'agriculteurs sont présents autour de cette table, j'aimerais qu'ils nous donnent leur point de vue sur les prix de vente pratiqués.

J'aurais une autre question également sur la délibération suivante dans laquelle il est fait état d'une commission ad'hoc qui aurait procédé à l'ouverture des plis. Quelle est cette commission ad'hoc ? Nous sommes un certain nombre à faire partie de la commission d'appel d'offres et nous n'avons pas été convoqués pour cette commission. Par ailleurs, j'ai bien vu que chaque candidat devra présenter deux projets architecturaux et vous présenter ensuite un règlement sur ces projets. Je trouve ce règlement très léger par rapport à l'importance du concours, il me semble que nous pourrions ajouter des précisions sur la conception architecturale ou

environnementale. J'aimerais aussi avoir des explications sur l'article 7 du règlement disant « que le résultat de la participation citoyenne comptera pour une voix au jury ».

M. GAILLARD : Je vais vous répondre en partie et M. le Président complétera. Vous êtes plusieurs à remettre en question le périmètre du projet. Effectivement, ce projet aurait pu être porté par le Pays de Gâtine, mais je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait son rôle de porter des projets d'une telle envergure. Le périmètre aurait pu être encore bien plus large, parce qu'il y a énormément d'éleveurs de Parthenaises en Vendée, donc nous aurions pu demander une participation financière au Département de la Vendée mais aussi à la Région Pays de Loire... Cependant, il me semble qu'il faut savoir se recentrer sur l'entité de cette race qui est Parthenay et ses alentours.

Je trouve dommage que vous vous absteniez de voter sur ces décisions sous prétexte que vous n'avez pas assez d'éléments pour pouvoir délibérer. Vis-à-vis de nos éleveurs, cela me gêne. Nous l'avons déjà évoqué, les éleveurs sont dans une période difficile, donc il me semble que ce serait un message fort que nous parlions tous d'une même voix pour continuer à développer cette race. Il ne faut pas oublier que dans les années 1980, la race Parthenaise avait presque disparu, il n'y avait plus du tout de reproducteur et donc en 35 ans, elle a réussi à remonter et à redevenir un fleuron au niveau national. Nous devons continuer à nous battre pour que son développement se poursuive parce qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire sur cette race contrairement à ce que nous pouvons croire, et puis en génétique, les recherches ne sont jamais terminées.

La Maison de la Parthenaise ne sera pas que des murs destinés à recevoir du public ; à l'origine, c'est bien une demande des éleveurs, pour se recentrer dans un même lieu et pouvoir continuer à évoluer.

M. le Président : Je pense qu'en tant qu'élus, nous devons avoir un discours conforme à nos actes. Vous ne pouvez pas dire à la fois que vous êtes d'accord avec la construction de la Maison de la Parthenaise et en même temps que vous trouvez tous les défauts de la terre à tout ce qui est proposé.

Aujourd'hui, nous sommes à une étape du projet, il n'est pas encore terminé. Nos prédécesseurs qui ont monté des dossiers le savent pertinemment, et je suis surpris Mme BELY que vous osiez dire que nous ne sommes pas certains de percevoir les subventions, parce que ce type de dossier se monte toujours de la même façon : les demandes de subventions se font au moment du montage du dossier, donc nous avons bien une assurance du Département, mais il n'a pas encore voté. Nous avons également une assurance de la Région, puisque c'est un projet qui est remarqué et qui est soutenu politiquement par la Région. Nous discutons également de ce projet avec les différents partenaires depuis trois, voire quatre ans, nous devons donc leur montrer que nous les soutenons et que nous sommes capables de porter ce type de projet sur notre territoire.

Nous venons juste de débattre sur les orientations budgétaires et nous avons bien vu que l'économie, c'est le parent pauvre de notre collectivité, notamment parce que nous avons fait le choix d'exercer des compétences de vie quotidienne. Autour de ce projet de la Maison de la Parthenaise, nous avons l'occasion de tous nous réunir sur une filière essentielle et identitaire de notre territoire, donc faisons-le et faisons abstraction des différends personnels ou politiques que nous pouvons avoir les uns et les autres, fédérons-nous et votons à l'unanimité pour ce projet. Cela en vaut le coup et ce serait un vrai message de soutien que nous porterons aux éleveurs de notre territoire.

Nous avons l'habitude de gérer des dossiers et nous sommes aussi capables d'en évaluer les risques. Je ne dis pas que ce projet est sans risque, tous les projets comportent leur part de risques. Cependant, je fais confiance à l'APVP, à l'OS Parthenaise, à l'ADAPEI, ainsi qu'au Département et à la Région et je pense que ce serait dommage que le Conseil communautaire montre, par un vote disparate, qu'il ne leur fait pas confiance.

Mme PROUST : C'est un peu injuste ce que vous dites, puisque ce vote de confiance, nous l'avons déjà acté à l'unanimité au mois de décembre 2016. Ce soir, c'est sur la configuration des choses que nous avons des questions et que nous émettons des doutes.

M. le Président : Mais la configuration du projet n'est pas actée définitivement à ce stade. Vous me demandez des éléments que je n'ai pas et qui sont du ressort des architectes. Trois groupements ont été retenus sur quatre. Le quatrième a été évincé parce qu'il n'avait pas la capacité financière pour porter ce type de projet. C'est la commission ad'hoc regroupant l'APVP, l'OS Parthenaise et nous-même qui a fait ce choix. Cela est tout à fait logique, nous pouvons très bien mettre en place une commission ad'hoc, qui n'a rien à voir avec la commission d'appels d'offres. Par ailleurs, le jury qui sera réuni comprendra la commission d'appel d'offres ainsi que les élus listés dans la délibération. Si d'autres personnes veulent intégrer le jury, elles le peuvent, il n'y a rien de secret, tout est transparent.

Mme PROUST : Quand je parlais de matière, je ne parlais pas d'organisation.

M. le Président : Cela va se faire au fur et à mesure. Dans quelques mois et avant l'été, j'espère que nous pourrons vous proposer une esquisse qui aura été choisie par la commission.

M. GAMACHE : Je refuse la culpabilisation d'être contre les éleveurs, ou qui que soit si je m'abstiens ce soir. Je ne vais pas revenir sur la question de la Région etc... je pense que les éléments que j'ai donnés ont été assez clairs.

Par contre, ce qui m'interpelle en tant que maire de Gâtine, c'est que dans le montage du projet, nous ne nous sommes pas mis en relation avec les autres Communautés de communes et j'ai peur que cela se retourne contre nous si nous partons sans eux sur ce projet, et notamment sur la question de la contractualisation.

Ce qui me gêne c'est que nous votons des financements qui n'ont pas encore été validés et qui seront impactant pour nos voisins, qui, même s'ils ne font pas partie de notre Communauté de communes, restent nos partenaires au sein du Pays du Gâtine.

M. le Président : Il n'a jamais été question d'exclure qui que ce soit mais soit ils participent financièrement comme nous, nous le faisons, soit nous participons à leurs choix.

M. GAMACHE : Ont-ils été interrogés ?

M. le Président : Mais eux non plus ne nous interrogent pas sur leurs choix d'investissement, enfin jusqu'à présent. Après libre à eux de le faire et je leur répondrai bien volontiers.

M. GAMACHE : Je pense que quand ils feront des choix d'investissement impactant pour notre territoire en termes de politique contractuelle, vous saurez aller les voir.

M. le Président : Mais tous les choix politiques impactent forcément les autres collectivités. C'est un projet qui concerne la race Parthenaise, allons-nous demander la contribution du département de la Vendée ou de la Région des Pays de Loire ?

M. GAMACHE : Fondamentalement, il me semble que ce projet aurait dû être porté par le Pays de Gâtine. Je vous le dis clairement, je ne suis pas contre le projet de la Maison de la Parthenaise, mais je ne suis pas d'accord avec le montage.

M. le Président : Nous l'avions abordé avec le Pays de Gâtine au tout début, mais il n'a pas accepté de porter le projet. Ce n'est pas son rôle, c'est une instance qui existe et qui prend ses propres décisions également.

M. GAILLARD : Concernant le lien avec le PNR, il faut savoir que la réflexion sur la Maison de la Parthenaise a commencé avant celle du PNR. Cependant, il y a bien un lien entre les deux mais il faut laisser le temps au temps. Les éleveurs nous font régulièrement la remarque que le projet de la Maison de la Parthenaise n'avance pas assez vite et Mme BABIN, présente ici ce soir et représentante de la race, peut le dire aussi ! Sachant très bien que la procédure du PNR va durer 5 ou 6 ans, nous n'allons pas attendre tout ce temps pour faire avancer le projet.

M. ALBERT : Pour recentrer le débat, il me semble que le vote de principe a bien été acté en décembre 2016 et ce soir on nous demande simplement d'approuver un budget prévisionnel et d'autoriser le Président à solliciter des subventions. Nous ne sommes pas encore à l'étape des travaux. Par ailleurs, en tant qu'agriculteur moi-même, je trouve que les terrains sont très onéreux.

Ce projet se construit aussi avec des partenaires privés, nous nous devons donc de montrer une certaine image à ces partenaires privés. Ce qui serait plus dangereux, ce serait de percevoir des subventions mais que les partenaires finissent par partir tout de même parce qu'ils n'auront pas senti d'unité au sein de notre Communauté de communes.

Nous devons certainement reparler de ce projet autour de cette assemblée avant d'engager les dépenses et à ce moment-là, nous rentrerons plus dans le cœur du sujet mais ce n'est pas encore le moment. Il me semble aussi que nous devons organiser la rencontre avec l'architecte et tous les partenaires pour bien présenter le sujet.

Il est vrai que le budget de ce projet semble trop important au regard de notre capacité d'autofinancement, donc je comprends que cela fasse peur à tout le monde. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a la partie restauration portée par l'ADAPEI, qui est quand même un partenaire essentiel, qui nous demande de financer pour eux. Nous devrions peut-être conventionner avec eux pour tout régir, ce serait une manière de rassurer tout le monde et amener de la matière au projet. Je pense quand même que c'est un très bon projet. Certes, la race est aussi présente en Vendée, mais je ne pense pas que la Vendée nous ait jamais demandé de participer pour le Puy du Fou... Nous

trouvons également des Parthenaises dans le Maine-et-Loire, mais il ne nous a pas forcément sollicité non plus pour ses projets. Si nous ne prenons jamais d'initiatives, le territoire va mourir, et c'est aussi du ressort de la Communauté de communes d'agir, il ne faut pas tout attendre des autres.

Certes, nous pourrions solliciter les autres Communautés de communes, mais je ne vois pas beaucoup de Parthenaises dans l'airvaudais et je ne pense pas qu'avec ce qui s'est passé l'année dernière nous pourrions prétendre à des financements. Eventuellement, nous pourrions peut-être solliciter la Communauté de communes Val de Gâtine. Cependant, je pense que si ce projet amène des choses sur le territoire, les Communautés de communes aux alentours seront automatiquement associées. J'aimerais simplement M. GAMACHE qu'en tant que Conseiller régional, vous défendiez le projet auprès de la Région et de l'Europe, parce que si nous ne parlons pas d'une seule voix, nous ne percevrons pas ce que nous souhaitons. Nous savons bien que l'Etat trouvera toujours une bonne raison de refuser la subvention.

M. GAMACHE : Il n'y a peut-être pas de Parthenaises à Airvault mais il y en a peut-être à Saint-Loup-Lamairé. Le problème, ce n'est pas qu'il y ait des vaches ou pas, c'est que la politique contractuelle veut que l'argent que nous percevrons, sera aussi issu de leur enveloppe. Je pense que nous n'apprécierions pas, si cela se passait dans le sens inverse.

Bien sûr que vous pouvez compter sur moi pour aller défendre le dossier et obtenir une subvention. Ce que je tiens à souligner c'est que dans le budget prévisionnel que nous allons acter, il y a la question de sincérité, c'est-à-dire que si nous démarchons une collectivité pour lui demander une subvention, nous devons avoir un minimum de garantie pour être sûrs d'obtenir ce que nous avons demandé.

M. le Président : Je précise tout de même que ce n'est pas vous personnellement qui allez faire un chèque, c'est l'assemblée régionale qui décidera.

M. GAMACHE : Oui, bien sûr mais vous saurez me solliciter, si besoin.

M. le Président : Tout comme nous solliciterons tout le monde qui serait susceptible de pouvoir défendre le dossier.

M. GAMACHE : Apparemment, depuis le mois d'octobre, il n'y a pas eu de réunion technique avec les services pour valider le montant précis que nous allons solliciter, je ne peux donc pas vous donner l'assurance que vous percevrez ce que vous demandez. C'est une simple question de déroulement.

M. GAILLARD : Je suis d'accord, mais si nous n'actons aucun plan de financement, nous ne pourrions pas demander de somme précise. Donc, c'est compliqué !

M. LHERMITTE : Chaque commune acte effectivement des délibérations de ce type pour trouver des financements à un projet et atteindre l'équilibre financier. Si les subventions sont obtenues, le projet continue mais si elles ne sont pas validées, le projet tombe à l'eau. Compte tenu des montants pour ce projet, il me semble que nous devons rester conscients de l'importance d'équilibrer l'investissement ainsi que le fonctionnement. L'équilibre d'investissement revient à s'assurer de l'obtention des subventions et l'équilibre de fonctionnement revient à s'assurer des versements des loyers, sachant que nous empruntons quand même quasiment 2 000 000 €. Si, au moment où nous donnerons mandat au Président de signer l'ordre des travaux, nous n'avons pas la garantie que nous parvenons à l'équilibre en investissement et en fonctionnement, nous nous retrouverons dans une impasse. Nous devons vraiment insister auprès de tous que c'est un préprojet, nous lançons les études, nous cherchons les financements et les accords pour obtenir les subventions d'investissement et les garanties au niveau des loyers. Nous nous retrouverons plus tard, pour voir si les budgets de fonctionnement et d'investissement sont bien équilibrés et pour discuter de ce que nous entreprenons et si les budgets ne sont pas à l'équilibre, les éléments seront réétudiés. Nous sommes plus dans un schéma d'intention que dans un schéma d'apport.

M. GAILLARD : C'est évident ! Avant que nous procédions au vote et pour l'anecdote, j'aimerais vous rappeler que la race Parthenaise est une race mixte, c'est-à-dire que les bœufs étaient aussi très performants pour le travail. Mais si on veut que les bœufs avancent, il faut bien que tout le monde tire dans le même sens.

M. PELEGRIN : Est-ce que nous pourrions procéder à un vote à bulletin secret ?

M. GAILLARD : Sincèrement, cela me choque ! Ce projet est vraiment un projet de territoire mais aussi de mandat. Or, j'ai l'impression que vous cherchez des solutions pour ne jamais aller dans le même sens dans cette Communauté de communes et je ne trouve pas cela normal. Sur un tel projet, par respect pour nos partenaires,

nous devons justement démontrer que nous pouvons voter librement et à main levée. Je respecte votre proposition mais sincèrement, je suis choqué !

M. PELEGRIN : Ce serait simplement pour que les gens ne se sentent pas sous pression.

M. le Président : Il n'y a pas de contrainte ni de pression ! Pour rappel, il faut qu'1/3 des membres présents réclame le vote à bulletin secret pour qu'il soit accepté. Seuls 5 personnes le demandent donc ce n'est pas suffisant.

* Adopté avec 46 voix pour et 9 abstentions

21h00 : Départ de M. VOY

14 - MAISON DE LA PARTHENAISE – MISE EN PLACE D'UN JURY DE CONCOURS

M. GAILLARD : Dans le cadre du projet de la Maison de la Parthenaise, et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a publié au BOAMP en date du 11 août 2017 un appel d'offre de mise en concurrence pour la conception, réalisation et financement de la Maison de la Parthenaise dans le cadre d'un montage contractuel de bail emphytéotique administratif avec convention de mise à disposition en retour.

Une commission ad-hoc a procédé à l'ouverture des offres et à son analyse en date du 12 janvier 2018.

Il ressort des quatre offres reçues que trois sont admises à concourir car disposant des capacités financières et techniques à porter une telle opération.

Il est désormais attendu des candidats qu'ils présentent des projets architecturaux dans le cadre d'un concours.

Pour ce concours, chaque candidat pourra proposer deux projets architecturaux. Une prime est prévue à hauteur de 6 000 € HT maximum par projet. En cas de défaillance d'un ou de plusieurs candidats, il sera possible au(x) candidat(s) de proposer plusieurs projets dans la limite de 6 projets et dans une enveloppe maximale de 36 000 € HT.

Il est proposé la création d'un jury qui donnera un avis sur les projets architecturaux. Ce jury est composé de la commission d'appel d'offres (Laurent ROUVREAU, Jacques DIEUMEGARD, Françoise BELY, Didier GAILLARD, Jean-Paul GARNIER) ainsi que des élus suivants :

- M. Patrick DEVAUD,
- Mme Nathalie BRESCIA,
- M. Hervé-Loïc BOUCHER,
- M. Claude DIEUMEGARD,
- Mme Véronique GILBERT,
- François GILBERT,
- Mme Françoise BABIN.

Sont également conviées en qualité de personnes qualifiées :

- Mme Maud BARANGER, Directrice générale des services de la Ville de Parthenay,
- Un architecte proposé par le CAUE,
- Un architecte proposé par l'ordre régional des architectes,
- Un représentant de la MONA (Mission des Offices de Tourisme de la Nouvelle Aquitaine).

Sont également conviés les personnes suivantes au regard de leur intérêt particulier à ce concours :

- deux représentants de l'OS Parthenaise,
- deux représentants de l'APVP,
- deux représentants du Syndicat de la race Parthenaise des Deux-Sèvres,
- un représentant de l'ADAPEI 79.

A l'issue de ce concours dont le calendrier est le suivant et une fois la sélection achevée, les identités de l'opérateur et de son équipe de maîtrise d'œuvre seront communiquées, tout au long de la procédure de sélection, l'anonymat des projets présentés sera garanti :

- Mars 2018 : lancement concours,
- Mai 2018 : réception des projets,
- Juin 2018 : soumission des projets conformes au cahier des charges à consultation participative des citoyens,
- Juillet 2018 : choix de projet architectural et sélection du candidat à BEA.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le règlement suivant :

Article 1 : Faire correspondre le cadre budgétaire du concours au bilan prévisionnel délibéré par la Communauté de communes en date du 1^{er} mars 2018,

Article 2 : Baser la conception architecturale sur le programme délibéré par la Communauté de communes en date du 1^{er} mars 2018,

Article 3 : Autoriser le lancement du concours restreint organisé de manière adaptée et fondé sur les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics,

Article 4 : Confirmer la désignation des membres proposés par le bureau pour siéger au jury de concours,

Article 5 : Accepter le montant de la prime aux candidats ayant remis un projet architectural pour un montant de 6 000 € HT chacun, cette somme constituant une avance sur honoraire pour l'équipe lauréate,

Article 6 : Attribuer aux deux architectes membres qualifiés une indemnité de 250 € TTC par réunion de jury dûment convoquée,

Article 7 : Dire que le résultat de la participation citoyenne comptera pour une voix au jury.

- d'autoriser le Président à signer le bail emphytéotique administratif et toute annexe et convention s'y rapportant avec le candidat sélectionné ou tout autre société qui pourrait s'y substituer pour le même objet.

* Adopté avec 52 voix pour et 2 abstentions

15 - SOCIETE ADC – PROJET FOST – AVENANT N° 3

M. GAILLARD : Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay en date du 29 août 2013 autorisant le versement d'une aide à l'innovation à hauteur de 60 000 € en faveur de l'entreprise Ateliers de la Chaînette (ADC) dans le cadre du 16^{ème} appel à projet Fonds unique interministériel (FUI) dédié au financement de projets des pôles de compétitivité, pour la création d'un système de frein opérationnel de sécurité treuil de levage pour les gammes standards (projet FOST), projet regroupant 9 partenaires industriels pour un montant d'investissement de 3 885 000 € HT ;

Vu la convention d'aide à l'innovation en date du 8 novembre 2013, signée entre l'entreprise ADC et la Communauté de communes de Parthenay, dans laquelle il est précisé que le versement de l'aide aura lieu en deux versements selon les modalités suivantes : 30 000 €, le 1^{er} décembre 2013 et 30 000 €, à la réalisation du programme d'investissement soit le 1^{er} décembre 2015 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention d'aide à l'innovation, en date du 5 mars 2014, ayant pour objet la substitution, à compter du 1^{er} janvier 2014, de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à l'ancienne Communauté de communes de Parthenay ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention d'aide à l'innovation, en date du 23 juin 2016, par lequel le solde de la subvention (soit 30 000 €) sera versé au plus tard le 31 décembre 2017 ;

Considérant que cette aide à l'innovation est conditionnée à la réalisation du programme d'investissements RDI pour 1 395 000 € HT et à l'affectation et à la pérennisation de 10 ETP (dont 2 pour le bureau d'études) ;

Considérant que l'entreprise a finalisé ses investissements et ses recrutements et que le projet regroupant 9 partenaires a été décalé dans son calendrier de réalisation ;

Il convient de reporter la date du paiement du solde au 30 juin 2018 au plus tard, par l'adoption d'un avenant n°3.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 3, à conclure avec l'entreprise ADC, reportant la date de paiement du solde à hauteur de 30 000 €, au 30 juin 2018,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget, chapitre 204,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

16 - CLUB DES ENTREPRENEURS DE GÂTINE – ADHÉSION 2018

PRESENTATION GROUPEE : Le Club des Entrepreneurs de Gâtine sollicite le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'année 2018.

Le programme d'actions 2018 prévoit le maintien des « afterworks » le 2^{ème} jeudi de chaque mois et des « beforeworks », le 4^{ème} jeudi de chaque mois ainsi que l'organisation d'un événement fédérateur intitulé « l'effet Bœuf ».

Le montant de la cotisation annuelle est inchangé et fixé à 110 €.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine au Club des entrepreneurs de Gâtine au titre de l'année 2018, pour un montant de 110 €,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget 2018, chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

ACTION SOCIALE

17 - AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES GENS DU VOYAGE

M. BOUCHER : Vu le schéma départemental des gens du voyage 2018-2023 tel que présenté et ayant reçu un avis favorable de la commission consultative du 5 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission « action sociale » en date du 20 février 2018 ;

Par courrier en date du 29 décembre 2017, et dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage 2018-2023, la Préfecture des Deux-Sèvres souligne la nécessité d'une augmentation de la capacité électrique de l'aire de grand passage de Parthenay, seule aire de ce type sur le Nord Deux-Sèvres.

La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est en conséquence particulièrement impactée par la fiche action 1.3 « Développer la capacité des aires de grand passage » au sein de l'axe 1 du schéma « Améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage et diversifier les modes d'habitat »

Aussi, l'aire de grand passage de Parthenay, doit-elle pouvoir être en capacité d'accueillir 150 à 200 caravanes (50 actuellement). Pour ce faire, il convient de faire passer 2 câbles tarif jaune sous la voie de chemin de fer et réaménager les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, pour un coût estimé entre 150 000 et 190 000 euros.

La Préfecture propose, pour ces travaux, un financement quadripartite entre L'Etat, et les trois collectivités concernées par les grands passages (Agglomération du Bocage Bressuirais, Communauté de communes du Thouarsais et Communauté de communes de Parthenay-Gâtine).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de donner un avis favorable au schéma départemental des Gens du Voyage ci-annexé, sous réserve d'un conventionnement à l'échelle du Nord-Deux-Sèvres sur le financement des travaux,

- d'autoriser les travaux nécessaires au respect de la capacité d'accueil à hauteur de 150 à 200 caravanes,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2019 dans l'attente d'étudier, en 2018, les financements possibles et les contributions des EPCI concernés,
- d'autoriser le conventionnement avec les collectivités concernées.

M. BOUCHER : Ce schéma fait suite au précédent schéma 2009-2015 qui avait été réalisé sous la présidence de l'Etat et du Conseil départemental. Il se décompose en deux parties, la première partie réalise un bilan du précédent schéma et la deuxième se compose de fiches actions. La commission consultative a retenu l'aire de grand passage du Nord Deux-Sèvres pour la remise en état électrique afin de passer d'une capacité de 50 caravanes à 150-200 caravanes. Ces travaux vont coûter entre 150 000 € et 190 000 €. L'Etat s'est engagé à présider cette rencontre qui réunirait également la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Communauté de communes du Thouarsais et exceptionnellement les services de l'Etat, pour la réalisation des travaux.

Mme BELY : J'ai lu dans le document qu'il était prévu des créations de terrains familiaux sur les autres territoires. Pour la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, il n'y a pas de réflexion à ce niveau-là ?

M. BOUCHER : La commission consultative s'est penchée sur la sédentarisation des gens du voyage. Nous pouvons voir que les lieux proposés pour notre Communauté de communes sont contigus à l'aire de petit passage. Dans la pratique, les gens qui restent dans la culture des gens du voyage ne sont pas mélangés avec des gens qui veulent se sédentariser. Pour l'instant, il n'y a donc pas d'étude sur Parthenay-Gâtine pour ouvrir des terrains de sédentarisation.

* Adopté avec 52 voix pour et 2 voix contre

CULTURE & PATRIMOINE

18 - PROJET « VIBRATIONS » – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

PRESENTATION GROUPEE : L'action culturelle « Vibrations » est, à l'initiative de la médiathèque départementale des Deux-Sèvres, un service du Conseil départemental. Elle a pour objectifs de mettre en valeur les fonds musicaux des bibliothèques du département et impulser une coopération des discothécaires de ces structures par le biais d'un événement musical commun, intitulé « Vibrations » entre le 19 et 31 mars 2018. Le coût prévisionnel global du projet est de 265 €. Le Conseil départemental accompagne cette action à hauteur de 50% des dépenses artistiques, soit 100 €.

Vu l'avis favorable de la commission Culture-patrimoine réunie le 13 février 2018, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la participation de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à l'action culturelle « Vibrations »,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget 2018, chapitre 011,
- de solliciter une subvention à hauteur de 100 € auprès du Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

19 - ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANCAISES – ADHESION 2018

PRESENTATION GROUPEE : L'Association des Ludothèques Françaises (ALF) est une association nationale qui regroupe et représente au niveau national et international les ludothèques françaises.

Elle favorise leur création, leur apporte aide, conseil et information. L'ALF anime le réseau des ludothèques par des actions telles que la Fête du Jeu ou la Semaine du Jeu de Société en lien avec ses associations régionales. L'ALF collabore à la formation des ludothécaires, contribue à la recherche sur les ludothèques, œuvre à la professionnalisation et à la reconnaissance des ludothèques et du métier de ludothécaire.

La Ludothèque de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est l'une des plus importantes de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette adhésion, d'un montant identique à celui de l'année 2017, à hauteur de 70 €, permet l'accès aux formations et au magazine trimestriel de l'ALF.

Vu l'avis favorable de la commission Culture-patrimoine réunie le 13 février, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à l'Association des Ludothèques Française, au titre de l'année 2018, pour un montant de 70 €,
- de dire que les crédits seront ouverts au budget 2018, chapitre 011-6281,
- d'autoriser le président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

COMMUNICATION

20 - RADIO GATINE – ACOMPTE SUR SUBVENTION 2018

PRESENTATION GROUPEE : Dans le cadre de la promotion de l'activité du territoire, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine apporte son soutien financier aux actions de l'association Radio Gâtine. Une convention d'objectifs sur 3 ans, ci-jointe, détermine les engagements de l'association ainsi que les conditions de participation financières de la Communauté de communes.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'un acompte de 6 750 € à l'association Radio Gâtine, correspondant au quart de la subvention accordée en 2017,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2018 chapitre 65.6574,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

* Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mme PROUST : Vous n'avez pas reçu ma question diverse ?

M. le Président : Si mais le délai était trop court et vous ne l'avez pas envoyé au secrétariat général. Je leur transmets et nous inscrirons la mention au Conseil communautaire du mois prochain.

Je vous remercie toutes et tous pour votre participation et vous souhaite une bonne soirée.

Fin à 21 h 10.

Le compte rendu sommaire du Conseil Communautaire a été affiché du 2 mars 2018 au 16 mars 2018.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Les MEMBRES ;